



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 62/2026

SEANCE DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2026 à 19H00

Date de convocation : 4 septembre 2026
Date d'affichage : 4 septembre 2026

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 12
Conseillers votants : 14

L'an deux mil vingt-six, le dix septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Maire

Etaient présents : Messieurs Bruno LE BORGNE, Jérôme BOSSAY, Bertrand DOUCEY, Yves ANDRE, Mikaël LEROUX et Bruno MERIEN et Mesdames Lilia GHERBI, Virginie BLEUNVEN COSTE, Julie COLLOMBAT, Hélène PERRAUD, Nathalie TACHET et Victoire DENIGOT

Etaient absents : Madame Laura LE PAGE (Donne pouvoir à Victoire DENIGOT) et Monsieur Franck PAULAY (donne pouvoir à Bertrand DOUCEY)

Madame Julie COLLOMBAT est désignée secrétaire de séance

SYSEM : Rapport d'activités 2025

Monsieur Le Maire présente le rapport d'activités 2025 du SYSEM.

Vu l'exposé de Monsieur Le Maire ;

Le Conseil municipal :

- PREND ACTE de la présentation du Rapport d'activités 2025 du Sysem joint en annexe à la présente délibération.
- PRECISE que ce rapport est disponible à l'accueil de la mairie et mis en ligne sur notre site internet

Pour Extrait Certifié Conforme

Le Maire,
Bruno LE BORGNE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 63/2026

SEANCE DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2026 à 19H00

Date de convocation : 4 septembre 2026
Date d'affichage : 4 septembre 2026

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 12
Conseillers votants : 14

L'an deux mil vingt-six, le dix septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Maire

Etaient présents : Messieurs Bruno LE BORGNE, Jérôme BOSSAY, Bertrand DOUCEY, Yves ANDRE, Mikaël LEROUX et Bruno MERIEN et Mesdames Lilia GHERBI, Virginie BLEUNVEN COSTE, Julie COLLOMBAT, Hélène PERRAUD, Nathalie TACHET et Victoire DENIGOT

Étaient absents : Madame Laura LE PAGE (Donne pouvoir à Victoire DENIGOT) et Monsieur Franck PAULAY (donne pouvoir à Bertrand DOUCEY)

Madame Julie COLLOMBAT est désignée secrétaire de séance

Arc Sud Bretagne : Rapport d'activités 2025

Monsieur Le Maire Informe que l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que, tous les ans avant le 30 septembre, le Président de la communauté de communes adresse au Maire de chaque commune un rapport retraçant l'activité de l'Etablissement Public à Coopération Intercommunale.

Le rapport d'activités 2025 a été construit autour des pôles de compétences de la communauté de communes et doit être présenté en conseil municipal avant le 31 décembre 2025.

Ainsi, le conseil municipal :

- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2025 de la communauté de communes ARC SUD BRETAGNE tel qu'annexé

Pour Extrait Certifié Conforme

Le Maire,
Bruno LE BORGNE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 64/2026

SEANCE DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2026 à 19H00

Date de convocation : 4 septembre 2026
Date d'affichage : 4 septembre 2026

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 12
Conseillers votants : 14

L'an deux mil vingt-six, le dix septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Maire

Étaient présents : Messieurs Bruno LE BORGNE, Jérôme BOSSAY, Bertrand DOUCEY, Yves ANDRE, Mikaël LEROUX et Bruno MERIEN et Mesdames Lilia GHERBI, Virginie BLEUNVEN COSTE, Julie COLLOMBAT, Hélène PERRAUD, Nathalie TACHET et Victoire DENIGOT

Étaient absents : Madame Laura LE PAGE (Donne pouvoir à Victoire DENIGOT) et Monsieur Franck PAULAY (donne pouvoir à Bertrand DOUCEY)

Madame Julie COLLOMBAT est désignée secrétaire de séance

Finances – Décision modificative n° 2 au budget principal de la commune

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les dispositions relatives aux décisions budgétaires modificatives ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 26 février 2026 portant approbation du budget primitif de l'exercice 2026 ;

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits afin de permettre la régularisation de certaines opérations comptables ;

Considérant, d'une part, que certaines dépenses d'investissement inscrites au **chapitre 20 – Immobilisations incorporelles** correspondent à des opérations désormais achevées et doivent être intégrées au **chapitre 21 – Immobilisations corporelles** ;

Considérant, d'autre part, que sur le **budget principal de la commune**, un titre de recettes émis au cours de l'exercice 2025 doit être annulé puis réémis sur l'exercice 2026 afin de rectifier une erreur concernant le tiers destinataire ;

Considérant que les crédits inscrits au **chapitre 67** sont insuffisants pour procéder à cette opération de régularisation ;

Considérant qu'il convient, en conséquence, d'ajuster les crédits budgétaires afin de permettre la réalisation de ces opérations ;

Monsieur Jérôme BOSSAY propose ainsi la décision modificative suivante :

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le

ID : 056-215601956-20260910-2026_DELIB64-DE

Code INSEE
56195

CNE LA ROCHE BERNARD - CNE LA ROCHE BERNARD

DM n° 2

2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal INTEGRATION

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	2 100.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 100.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	2 100.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	0.00 €	2 100.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 100.00 €	2 100.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R- 203 : Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 780.00 €
TOTAL R 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 780.00 €
D-2131 : Constructions bâtiments publics	0.00 €	12 780.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	12 780.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	12 780.00 €	0.00 €	12 780.00 €
Total Général		12 780.00 €		12 780.00 €

Vu l'exposé de Monsieur Jérôme BOSSAY ;

L'assemblée, à l'unanimité :

- VALIDE la décision modificative n° 2 au budget principal de la commune telle que présentée

Pour Extrait Certifié Conforme

Le Maire,
Bruno LE BORGNE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 65/2026

SEANCE DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2026 à 19H00

Date de convocation : 4 septembre 2026
Date d'affichage : 4 septembre 2026

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 12
Conseillers votants : 14

L'an deux mil vingt-six, le dix septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Maire

Étaient présents : Messieurs Bruno LE BORGNE, Jérôme BOSSAY, Bertrand DOUCEY, Yves ANDRE, Mikaël LEROUX et Bruno MERIEN et Mesdames Lilia GHERBI, Virginie BLEUNVEN COSTE, Julie COLLOMBAT, Hélène PERRAUD, Nathalie TACHET et Victoire DENIGOT

Étaient absents : Madame Laura LE PAGE (Donne pouvoir à Victoire DENIGOT) et Monsieur Franck PAULAY (donne pouvoir à Bertrand DOUCEY)

Madame Julie COLLOMBAT est désignée secrétaire de séance

Finances – tarifs communaux 2027

Monsieur Le Maire expose :

Toute occupation ou utilisation du domaine public doit donner lieu au paiement d'une redevance, mais le Maire peut accorder une gratuité aux associations à but non lucratif. Toutefois la loi de simplification n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit a complété l'article L 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) qui prévoit que le maire peut délivrer une autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public gratuitement lorsque cette occupation ou cette utilisation ne présente pas un objet commercial pour le bénéficiaire de l'autorisation.

S'agissant des associations à but non lucratif dont l'activité est désintéressée et qui agissent dans le cadre de l'intérêt général, l'avantage économique induit par l'occupation ou l'utilisation du domaine public est extrêmement faible. Par conséquent, le maire peut leur octroyer des titres d'occupation à titre gratuit.

Concernant la salle Richelieu, il a été décidé de ne pas la louer en soirée du 1^{er} mai au 31 août 2027 afin d'éviter les nuisances sonores pour les campeurs et les usagers du port.

Par ailleurs, la gratuité peut être accordée aux associations ayant pour but de promouvoir l'image de la commune de façon générale.

De ce fait, il est nécessaire de définir la liste des associations d'intérêt général :

- FNATH
- Amicale des donneurs de sang
- La Croix d'Or

- Veuves et Veufs du Morbihan
- UTL
- Coup de pouce aux devoirs
- Souvenir français
- Association des déportés, des combattants et des prisonniers de guerre
- ADIL
- JALMALV
- Mission locale

Pour l'ensemble de ces associations, Monsieur Le Maire propose la gratuité lors de leurs permanences ou réunions.

➤ Pour les associations dont le siège social est domicilié à La Roche-Bernard :

Monsieur Le Maire propose (uniquement pour la Salle Richelieu) :

- La gratuité deux fois par an pour une Assemblée Générale ou une réunion ou une manifestation
- Au-delà : 50 € / jour

➤ Pour les associations hors la Roche-Bernard :

- Tarifs en vigueur

TARIFS COMMUNAUX

LOCATIONS DE SALLES

	Propositions 2027	
	Rochols	Hors commune
Salle Richelieu - Chemin du Pâtis		
1 journée	260,00 €	380,00 €
Week-end (samedi + dimanche)	400,00 €	560,00 €
Week-end + vendredi soir	450,00 €	595,00 €
Vendredi soir + samedi	310,00 €	420,00 €
Assemblée Générale		275,00 €
1/2 journée	160,00 €	240,00 €
Caution "salle"	400,00 €	
Caution clé	50,00 €	
Forfait Ménage	100,00 €	
Caution ménage	100,00 €	

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le

ID : 056-215601956-20260910-2026_DELIB65-DE

Salle des conseils - Rez de chaussée de la mairie		
1 journée	85,00 €	125,00 €
Location à la semaine pour exposition (avril à septembre)	230,00 €	
Location à la semaine pour exposition (octobre à mars)	150,00 €	
Caution (salle)	150,00 €	
Ménage	50,00 €	
Matériels supplémentaires	50,00 €	
Salle Luc Guilloire - 1er étage de la mairie		
1 journée	85,00 €	125,00 €
Caution (salle)	150,00 €	
Ménage	50,00 €	
Matériels supplémentaires	50,00 €	
Espace Turner - Rue du Docteur Cornudet		
D'avril à septembre / semaine (pas de tarif horaire ni à la journée)	250,00 €	
D'octobre à mars / semaine	170,00 €	
Autres activités hors périodes d'expositions (octobre à mars)	65,00 €	
La journée		
Forfait Ménage	80,00 €	
Caution (salle)	150,00 €	
Caution clé	50,00 €	
Caution ménage	80,00 €	
Matériels supplémentaires	50,00 €	
Module de l'ancienne Ecole des Petits Murins		
1 journée	Gratuit (associations) 30,00 € (autres)	40,00 €
Salle de l'Atelier de la Gare		
1 journée	Gratuit (associations) 30,00 € (autres)	40,00 €

SERVICES

	Propositions 2027
Photocopie A4 noir et blanc	0,50 €
Photocopie A3 noir et blanc	0,80 €
Photocopie A4 couleur	0,80 €
Photocopie A3 couleur	1,50 €
Plastification document A4	2,90 €
Plastification document A3	3,60 €

INTERVENTIONS SERVICES TECHNIQUES

	Propositions 2027
Coût horaire d'un agent des services techniques	40,00 €
Location camion avec chauffeur	75,00 €

DROITS DE PLACE - MARCHE HEBDOMADAIRE

	Propositions 2027
<u>Abonnés</u>	
Prix du mètre linéaire	0,80 €
Branchement électrique / jour	2,50 €
<u>Passagers</u>	
Prix du mètre linéaire - tarif hiver (du 16.09 au 31.05)	1,10 €
Prix du mètre linéaire (tarif été (du 01.06 au 15.09)	2,20 €
Branchement électrique / jour	2,50 €

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

	Propositions 2027
Occupation du domaine public - par m ² et par jour	1,60 €
Occupation du domaine public longue durée (à partir du 31ème jour)	0,80 €
Occupation du domaine public - Concerts par m ²	0,50 €
Terrasse et manège- par m ² et par an	30,00 €
Pose d'un chevalet	50,00 €

CIMETIERE

	Propositions 2027
Concession pour 15 ans	350,00 €
Concession pour 30 ans	680,00 €
Case cinéraire pour 15 ans	520,00 €
Case cinéraire pour 30 ans	940,00 €

CIRQUES

	Propositions 2027
Cirque et autre spectacle (sans chapiteau) - La semaine	120,00 €
Chapiteau inférieur à 500 m ²	140,00 €
Chapiteau supérieur à 500 m ²	330,00 €
Caution nettoyage	330,00 €

Ainsi, l'assemblée, à l'unanimité :

- VALIDE les tarifs communaux 2027 tels que présentés

Pour Extrait Certifié Conforme

Le Maire,
 Bruno LE BORGNE



Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le

ID : 056-215601956-20260910-2026_DELIB65-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 66/2026

SEANCE DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2026 à 19H00

Date de convocation : 4 septembre 2026
Date d'affichage : 4 septembre 2026

Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents : 12
Conseillers votants : 14

L'an deux mil vingt-six, le dix septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Maire

Etaient présents : Messieurs Bruno LE BORGNE, Jérôme BOSSAY, Bertrand DOUCEY, Yves ANDRE, Mikaël LEROUX et Bruno MERIEN et Mesdames Lilia GHERBI, Virginie BLEUNVEN COSTE, Julie COLLOMBAT, Hélène PERRAUD, Nathalie TACHET et Victoire DENIGOT

Étaient absents : Madame Laura LE PAGE (Donne pouvoir à Victoire DENIGOT) et Monsieur Franck PAULAY (donne pouvoir à Bertrand DOUCEY)

Madame Julie COLLOMBAT est désignée secrétaire de séance

Finances – tarifs 2027 camping municipal

Monsieur le Maire propose :

Période de travail du régisseur : du jeudi 11 mars au mardi 2 novembre 2027

Période d'ouverture du camping : du samedi 13 mars au dimanche 31 octobre 2027

Monsieur Le Maire propose les tarifs suivants pour la saison 2027 :

Tarifs Camping 2027 à la nuitée			
	Du 13/03 au 16/04 et du 04/09 au 31/10	du 17/04 au 02/07 et du 28/08 au 03/09	du 03/07 au 27/08
Forfait 1 à 2 personnes (emplacement + tente ou caravane + véhicule)	11,40 €	15,50 €	18,50 €
Adultes et jeunes + 12 ans	3,40 €	3,90 €	4,60 €
Jeunes de 3 à 11 ans	1,80 €	2,20 €	2,70 €
Tarif Randonneur *	5,30 €	6,40 €	7,50 €
Cabane Randonneur	26,00 €	26,00 €	37,00 €
Emplacement camping-car (1 à 2 personnes)	7,00 €	9,80 €	11,50 €
Véhicule ou tente supplémentaire	3,00 €	3,00 €	3,80 €
Branchement électrique	4,90 €	4,90 €	4,90 €
Animaux	2,20 €	2,50 €	3,00 €
Garage mort	4,00 €	8,70 €	18,50 €
Tarif Ordures ménagères (par nuitée et par personne de + 3 ans)	0.30 €		
Taxe de séjour (+ 18 ans) (par nuitée et par personne de + 3 ans)	0.20 €		
Point Accueil Groupe Par personne et par jour. A partir d'un groupe de 10, emplacement gratuit pour la 10ème personne	3.90 €		

*Les randonneurs pourront être plusieurs sur un même emplacement

Les règles pour 2027 - Emplacements

- Remise de 5 % applicable sur les forfaits 2 personnes et camping-car, sur les tarifs adultes et jeunes de + de 12 ans et jeunes de 3 à 11 ans à partir de la 11^{ème} nuitée et sur la totalité du séjour

- Remise de 30 % pour les travailleurs saisonniers (sur la com pouvant justifier de leur contrat de travail saisonnier (hors branchement électrique, taxe OM et taxe de séjour)
- Remise de 5 % applicable sur l'ensemble des tarifs, hors taxe de séjour, sur présentation du guide du routard

Tarifs Mobil 'homes – 2027			
	du 01/01 au 09/07 et du 28/08 au 31/12	du 10/07 au 23/07	du 24/07 au 27/08
La Nuitée (minimum 2)	58.00 €	80.00 €	102.00 €
La semaine	290.00 €	450.00 €	595.00 €
Le mois <i>Hors saison (en période de fermeture du camping)</i>	640.00 €		
Forfait ménage	50.00 €		
Caution ménage	60.00 €		
Caution mobil'home	250.00 €		

Les règles pour 2027 – Mobil 'homes

- Les tarifs à la semaine sont appliqués pour des locations du samedi au samedi suivant. Des nuitées supplémentaires seront facturées pour le (s) jour (s) qui la précède (nt) ou la suive (nt)
- Taxe de séjour : 0.20 €
- Tarif ordures ménagères : 0.30 € / nuit et par personne de + de 3 ans en sus

Tarifs "services" 2027	
Eau pour camping-car (sans emplacement)	2.00 €
Plancha	5.00 € (caution de 50 €)
Location draps 1 personne	10.00 €
Location draps 2 personnes	12,00 €

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le

ID : 056-215601956-20260910-2026_DELIB66-DE

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE les tarifs 2027 du camping municipal ainsi présentés**

Pour Extrait Certifié Conforme

**Le Maire,
Bruno LE BORGNE**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 67/2026

Erreur matérielle (annule et remplace l'envoi du 21/09/26 – 12h05)

SEANCE DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2026 à 19H00

Date de convocation :	4 septembre 2026	Conseillers en exercice :	14
Date d'affichage :	4 septembre 2026	Conseillers présents :	12
		Conseillers votants :	14

L'an deux mil vingt-six, le dix septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Maire

Etaient présents : Messieurs Bruno LE BORGNE, Jérôme BOSSAY, Bertrand DOUCEY, Yves ANDRE, Mikaël LEROUX et Bruno MERIEN et Mesdames Lilia GHERBI, Virginie BLEUNVEN COSTE, Julie COLLOMBAT, Hélène PERRAUD, Nathalie TACHET et Victoire DENIGOT

Étaient absents : Madame Laura LE PAGE (Donne pouvoir à Victoire DENIGOT) et Monsieur Franck PAULAY (donne pouvoir à Bertrand DOUCEY)

Madame Julie COLLOMBAT est désignée secrétaire de séance

Compagnie des ports du Morbihan : convention pour participation de la commune aux travaux de la placette Quai Saint Antoine

Madame Lilia GHERBI, Adjointe aux travaux et à l'urbanisme expose :

Des travaux de remise en état de la placette située quai Saint Antoine ont été réalisés en juin dernier. Cette placette étant établie en partie sur le domaine public portuaire et en partie sur le domaine public communal, la compagnie des ports du Morbihan a sollicité la commune de La Roche-Bernard pour une prise en charge partagée des montants des travaux qui s'élèvent à 26 500 € HT au total.

La prise en charge est proposée comme suit :

- 50 % à la charge de la compagnie des ports du Morbihan, soit 13 250 € HT
- 50 % à la charge de la commune, soit 13 250 € HT

SCHEMA DES TRAVAUX



Vu l'exposé de Monsieur GHERBI ;

L'assemblée, avec 13 voix POUR 1 ABSTENTION (Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote)

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec la Compagnie des Ports du Morbihan concernant les travaux de remise en état de la placette Saint Antoine
- **PRECISE** que la commune prendra en charge 50 % du coût total HT, soit 13 250 € HT

Pour Extrait Certifié Conforme

**Le 1^{er} Adjoint,
Franck PAULAY**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 68/2026

SEANCE DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2026 à 19H00

Date de convocation :	4 septembre 2026	Conseillers en exercice :	14
Date d'affichage :	4 septembre 2026	Conseillers présents :	12
		Conseillers votants :	14

L'an deux mil vingt-six, le dix septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Maire

Étaient présents : Messieurs Bruno LE BORGNE, Jérôme BOSSAY, Bertrand DOUCEY, Yves ANDRE, Mikaël LEROUX et Bruno MERIEN et Mesdames Lilia GHERBI, Virginie BLEUNVEN COSTE, Julie COLLOMBAT, Hélène PERRAUD, Nathalie TACHET et Victoire DENIGOT

Étaient absents : Madame Laura LE PAGE (Donne pouvoir à Victoire DENIGOT) et Monsieur Franck PAULAY (donne pouvoir à Bertrand DOUCEY)

Madame Julie COLLOMBAT est désignée secrétaire de séance

Ressources humaines - Centre de Gestion : signature convention pour prestation paie

Monsieur Jérôme BOSSAY, Adjoint aux finances et aux ressources humaines expose :

Dans le cadre des missions facultatives proposées, la commune a conventionné avec le CDG pour la prestation paie.

Cette convention pluriannuelle arrive à échéance au 31 décembre 2026.

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion du Morbihan du 08 juillet, de nouvelles conventions ont été adoptées pour la période du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2032.

Monsieur BOSSAY propose de renouveler la convention pour la prestation paie avec le CDG 56.

Ainsi, l'assemblée, à l'unanimité :

- DECIDE de confier par convention au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan l'établissement des payes du personnel et les indemnités des élus,
- AUTORISE le maire à signer la convention et toute pièce s'y rapportant,
- INSCRIT les crédits nécessaires au budget.

Pour Extrait Certifié Conforme

Le Maire,
Bruno LE BORGNE





**La Roche
Bernard**

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

I. PREAMBULE

Conformément à l'article L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les modalités de fonctionnement du conseil municipal et les conditions de publicité de ses délibérations sont fixées par le Code général des collectivités territoriales, aux articles L. 2121-7 et suivants, et par les dispositions du présent règlement.

Conformément à l'article L. 2131-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, il peut être déféré devant le tribunal administratif.

Le présent règlement entre en application dès que la délibération décidant son adoption est devenue exécutoire. Il est applicable pour la durée du présent mandat.

Il peut faire l'objet de modifications à la demande du Maire ou d'un tiers des membres en exercice du conseil municipal.

II. ORGANISATION DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

A. PERIODICITE DES SEANCES

Conformément à l'article L 5211-11 alinéa 1 CGCT, le conseil municipal se réunit au moins une fois par trimestre.

Le Maire peut réunir le Conseil chaque fois qu'il le juge utile.

Il est tenu de le convoquer dans un délai maximal de trente jours quand la demande motivée lui est faite par le représentant de l'État dans le département ou par le tiers des membres du Conseil en exercice.

En cas d'urgence, le représentant de l'État peut abréger ce délai.

B. CONVOCATIONS

La convocation est faite par le Maire. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour.

Conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation est adressée aux conseillers municipaux de manière dématérialisée ou, si les

conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse, dans un délai de 3 jour franc avant la date de la réunion.

Sont annexés à la convocation : le procès-verbal des débats de la précédente séance, les notes de synthèse des affaires soumises à délibération (projets de délibération) ainsi que la liste des décisions prises par le Maire et le Bureau Communal, depuis la dernière séance, en application des articles L. 2121-12 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le Maire, sans pouvoir être inférieur à un jour franc. Le Maire en rend compte dès l'ouverture de la séance au conseil municipal qui se prononce définitivement sur l'urgence.

C. ORDRE DU JOUR

Le Maire fixe l'ordre du jour du Conseil. L'ordre du jour est joint à la convocation et porté à la connaissance du public.

Dès lors, exception faite des « questions diverses » éventuellement prévues par cet ordre du jour, et à la condition qu'il s'agisse de questions d'importance mineure, il ne peut être discuté d'une question qui n'a pas été préalablement inscrite à l'ordre du jour.

D. INFORMATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX - ACCES AUX DOSSIERS CONSULTATION

Tout membre du conseil municipal a le droit, dans le cadre de ses fonctions électives, d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération.

La demande d'information ou de consultation est adressée au Maire au moins 24 heures avant la date de consultation souhaitée. Les conseillers peuvent consulter les dossiers sur place au siège de la commune et aux heures ouvrables dans les conditions fixées par le Maire. Les conseillers qui souhaiteraient consulter les dossiers en dehors des heures ouvrables devront en faire la demande au Maire.

E. QUESTIONS ORALES

Les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance des questions orales ayant trait aux affaires de la commune.

Ces questions doivent porter sur des sujets d'intérêt général. Elles ne doivent contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés.

Lors de la séance du Conseil, le Maire répond aux questions exposées oralement.

Si le nombre, l'importance ou la nature des questions orales le justifie, le Maire se réserve le droit de reporter ces questions, ou de les soumettre à une instruction complémentaire, auquel cas il y répondra au cours de la séance publique suivante.

F. QUESTIONS ECRITES

Chaque conseiller communal peut adresser au Maire des questions écrites sur toute affaire ou problème concernant la commune qu'il désire évoquer en séance.

Le Maire inscrit la question à l'ordre du jour sous réserve qu'elle lui soit parvenue au minimum dix jours avant la date de séance, dans le cas contraire, la question est reportée à la séance suivante.

III. CHAPITRE II - TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

A. PRESIDENCE

Le Maire préside le conseil municipal. En son absence, il est remplacé par le 1^{er} Adjoint, dans l'ordre du tableau.

Le Maire ouvre la séance, vérifie le quorum et la validité des pouvoirs, dirige les débats, accorde la parole. Il met fin s'il y a lieu aux interruptions de séance, met aux voix les propositions et les délibérations, décompte les scrutins, en proclame les résultats et prononce la clôture des séances après épuisement de l'ordre du jour.

B. QUORUM

Le conseil municipal ne peut délibérer que lorsque la majorité des membres en exercice assiste à la séance.

Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L.2121-10 à L.2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Le quorum doit être atteint à l'ouverture de la séance mais aussi lors de la mise en discussion de toute question soumise à délibération. Ainsi, si un conseiller municipal s'absente pendant la séance, cette dernière ne peut se poursuivre que si le quorum reste atteint malgré ce départ.

Les pouvoirs donnés par les Conseillers absents n'entrent pas en compte dans le calcul du quorum.

C. POUVOIRS

Le pouvoir, par lequel un conseiller municipal empêché d'assister à une séance, donne, à un collègue de son choix, procuration écrite de voter en son nom, doit être remis avant le début de la séance au Maire.

Un conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

D. SECRETARIAT DE SEANCE

Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Secrétaire de séance assiste le Maire pour la vérification du quorum et celle de la validité des pouvoirs, de la contestation des votes et du bon déroulement des scrutins. Il contrôle l'élaboration du procès-verbal de séance.

E. FONCTIONNAIRES COMMUNAUX ET INTERVENANTS EXTERIEURS

Au secrétaire nommé parmi ses membres, le Conseil peut adjoindre des fonctionnaires qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Les fonctionnaires de la commune, ou autres personnes expressément autorisées par le Maire, ne sont pas considérés comme faisant partie public, sauf décision contraire du Maire à tout moment de la séance.

Ils peuvent être invités par le Maire à donner à l'assemblée des informations relatives au dossier en discussion.

F. ACCES DU PUBLIC

Les séances du conseil municipal sont publiques.

Elles font l'objet d'une publicité au minimum par voie d'affichage à la mairie et sur son site internet (presse)

Le public est autorisé à occuper les places qui lui sont réservées dans la salle dans la limite des places disponibles, pour des raisons de sécurité. Il doit observer le silence total durant toute la durée de la séance.

Un emplacement spécial est réservé aux représentants de la presse.

À la demande du Maire ou de trois conseillers communaux, le conseil municipal peut décider, à la majorité des membres présents ou représentés, de se réunir à huis clos. Cette décision ne donne lieu à aucun débat.

G. POLICE DE L'ASSEMBLEE

Le Maire a seul la police de l'assemblée. Il peut faire expulser de l'auditoire tout membre de l'assemblée ou individu qui trouble l'ordre, interrompt les débats, cause ou provoque un tumulte de quelque manière que ce soit.

Le Maire ouvre la séance, dirige et clôture les débats, fait observer la loi et les règlements en vigueur ainsi que les dispositions du règlement intérieur de l'Assemblée. Il veille au maintien de l'ordre et ramène si besoin le/la ou les intervenants à l'objet de la question pour lequel ils ont eu la parole.

IV. ORGANISATION DES DEBATS ET DES VOTES DES DELIBERATIONS

A. DEROULEMENT DE LA SEANCE

A l'ouverture de la séance, le Maire constate le quorum et proclame la validité de la séance si le quorum est atteint.

Il fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et prend note des rectifications éventuelles, étant entendu que ce procès-verbal n'a pas pour objet de rapporter mot à mot les interventions des élus mais le sens général et l'esprit des propos tenus.

Le Maire demande au Conseil de nommer le secrétaire de séance. Il rappelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour et il les soumet à l'approbation du conseil municipal.

Chaque affaire fait l'objet d'un résumé oral sommaire pouvant se limiter à la lecture du projet de délibération par le Maire ou les rapporteurs désignés par le Maire.

B. DEBATS ORDINAIRES

Après l'exposé de la question et avant le vote de chaque projet de délibération, la parole est accordée par le Maire aux membres du conseil municipal qui en font la demande. Le conseil municipal fixe l'ordre des prises de parole. Aucun membre du conseil municipal ne peut prendre la parole s'il ne l'a pas obtenue du Maire.

Lorsqu'un membre du conseil municipal s'écarte de la question ou trouble l'ordre par des interruptions répétées ou des attaques personnelles, la parole peut lui être retirée par le Maire.

C. DEBATS BUDGETAIRES

Le budget de la Commune est proposé par le Maire et voté par le conseil municipal.

Les crédits sont votés par chapitre et si le conseil en décide ainsi, par article.

D. SUSPENSION DE SEANCE

La décision de suspendre la séance relève de l'appréciation discrétionnaire du Maire, qui décide aussi de la durée des suspensions de séance.

E. VOTES

Le mode de votation ordinaire est le vote à main levée. Il est constaté par le Maire et le secrétaire qui comptent, s'il est nécessaire, le nombre de votants pour, le nombre de votants contre, les abstentions et les membres qui ne prennent pas part au vote. Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. Lorsqu'il y a partage égal des voix, la voix du Maire est prépondérante.

Le vote a lieu au scrutin public à la demande du quart des membres présents. Les noms des votants avec l'indication de leur vote sont insérés au procès-verbal.

Il est voté au scrutin secret lorsque le tiers des membres présents le réclame ou qu'il s'agit de procéder à une nomination ou présentation. Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Les bulletins ou votes nuls et les abstentions ne sont pas comptabilisés.

F. AMENDEMENTS

Les amendements ou contre-projets peuvent être proposés sur toutes affaires en discussion soumises au conseil, qui décide s'ils sont mis en délibération ou s'ils doivent être renvoyés devant la commission compétente.

G. CLÔTURE DES DEBATS

Le Président de séance peut mettre fin aux débats lorsque chaque conseiller a pu s'exprimer. Dans l'intérêt de la bonne tenue de l'assemblée et de la sérénité des débats, le Maire peut prononcer la clôture d'une discussion, s'il juge que l'assemblée a été suffisamment informée.

V. PROCES-VERBAUX ET COMPTES-RENDUS

A. PROCES-VERBAUX

Dans le procès-verbal de chaque séance, le secrétariat de séance contrôle l'élaboration et il est approuvé par le conseil municipal au commencement de la séance suivante, et signé par le Maire et le secrétariat de séance.

Il contient :

- La date et l'heure de la séance,
- Les noms du Maire, des membres du conseil municipal présents ou représentés et du secrétariat de séance,
- Le quorum,
- L'ordre du jour de la séance,
- Les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées,
- Les demandes de scrutin particulier,
- Le résultat des scrutins précisant, s'agissant des scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote, et la teneur des discussions au cours de la séance.

Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été approuvé, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la mairie et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

L'exemplaire original du procès-verbal, qu'il soit établi sur papier ou support numérique, est conservé dans des conditions propres à en assurer la pérennité.

B. AFFICHAGE DES DELIBERATIONS

Les délibérations font l'objet d'un affichage par extrait sous la forme d'un compte-rendu sommaire, par voie d'affichage à la mairie et sur son site internet.

VI. ORGANISATION DU BUREAU COMMUNAL

A. COMPOSITION DU BUREAU

Le bureau est composé du Maire, des adjoints et des conseillers délégués (désignés par arrêté)

Il se réunit au moins une fois par mois, et si possible une semaine sur deux.

B. TRAVAUX DU BUREAU

Le bureau communal :

- traite des affaires courantes de la commune,

- prend connaissance et débat des propositions des commissions,
- prépare les séances du conseil municipal,

Les convocations aux réunions du bureau communal sont adressées au moins 3 jours francs avant la réunion, accompagnées de l'ordre du jour indicatif.

Le secrétariat du bureau est assuré par les services administratifs de la commune. Le compte-rendu de chaque réunion est diffusé à l'ensemble des membres du bureau.

VII. COMMISSIONS ET COMITES CONSULTATIFS

A. COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

6 commissions communales permanentes sont instituées :

- Commerce, artisanat d'art, camping, animations, culture
- Urbanisme, patrimoine, travaux
- Finances
- Solidarité, enfance jeunesse et sport
- Environnement, cadre de vie, mobilité, énergie, déchets
- Communication

Chaque commission est composée de 3 à 5 membres Elus. Ces délégués faisant partis du conseil municipal et peut avoir en son sein des citoyens.

La désignation des membres des commissions est effectuée à main levée, sauf si le conseil municipal décide, au tiers de ses membres, d'y renoncer. Auquel cas, la désignation s'effectue au scrutin secret.

Chaque commission est présidée de droit par le Maire et qui délègue en pratique la présidence à un adjoint ou un conseiller délégué.

Les commissions peuvent entendre des personnes qualifiées extérieures au Conseil municipal. Des représentants des services territoriaux, de l'Etat ou autres peuvent être invités à y participer. Les séances des commissions ne sont pas publiques sauf décision contraire prise à la majorité des membres présents.

B. MISSIONS ET FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS COMMUNALES

Les commissions ont pour mission :

- d'instruire les affaires qui seront soumises au conseil : à ce titre, elles n'émettent que des avis, formulent des propositions
- d'instruire toute autre affaire qui leur est soumise et qui ne nécessite pas une délibération du conseil,
- Les commissions n'ont aucun pouvoir de décision.

Les commissions se réunissent sur convocation du Maire ou de l'adjoint ou du conseiller délégué qui les préside. Il est toutefois tenu de réunir la commission à la demande de la majorité de ses membres.

La convocation, accompagnée de l'ordre du jour, est adressée à chaque conseiller par voie dématérialisée dans un délai raisonnable avant la tenue de la réunion.

Sauf décision contraire du Maire, notamment en cas d'urgence, toute affaire soumise au conseil municipal est préalablement étudiée par une commission, ou en cas d'urgence par le Bureau.

Les commissions statuent à la majorité des membres présents. Elles élaborent un compte-rendu sur les affaires étudiées. Ce compte-rendu est communiqué à l'ensemble des membres de la commission, et mis à disposition à l'ensemble des conseillers municipaux.

Par ailleurs, le Conseil peut former au cours de chaque séance des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil, commissions limitées dans leur objet et dans le temps.

VIII. CONDITIONS D'EXERCICE DES MANDATS COMMUNAUX

FORMATION DES ELUS

Les membres du conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions.

Dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil municipal délibère sur l'exercice de ce droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Les tribunes doivent parvenir par mail au service communication de la commune.

Le respect du nombre de signes et des délais de transmission doivent être effectués de façon rigoureuse. Les tribunes retardataires, trop longues ou non rectifiées ne peuvent être publiées.

Ainsi, si une tribune n'est pas livrée dans les temps ou au format requis, il figurera en lieu et place du texte la mention « Texte non parvenu dans les délais impartis ».

IX. CHAPITRE VIII – DISPOSITIONS DIVERSES

Le présent règlement peut faire l'objet de modifications à la demande et sur proposition du Maire ou de la moitié des membres du conseil municipal.

CHAPITRE IX – CHARTE DE L'ELU LOCAL

Lors de la première réunion du Conseil Communautaire, immédiatement après l'élection du Maire et des Adjoints, le Maire donne lecture de la charte de l'élus local prévue à l'article L. 1111-1-1 du CGCT.

De plus, le Maire remet aux Conseillers municipaux une copie de la charte de l'élus local.

Selon l'article L. 1111-1-1 du CGCT : les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élus local.

Charte de l'élus local :

1 – L'élus local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

2 – Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

3 – L'élu local veille à prévenir ou faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

4 – L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

5 – Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

6 – L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

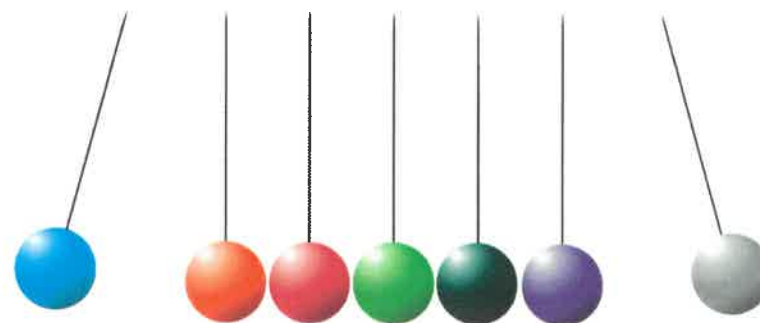
7 – Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la présente charte.

Communauté de Communes Arc Sud Bretagne

Rapport d'Activité

2025



Communauté de Communes
Arc Sud Bretagne
Allée Raymond Le Duigou
56190 MUZILLAC
02 97 41 46 26 - www.arc-sud-bretagne.fr

Sommaire

PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

- Fiche d'identité et territoire p 3
- Les compétences d'Arc Sud Bretagne p 4
- Le fonctionnement et les instances p 5
- Les élus communautaires p 6
- Organisation des services par pôle : p 7
 - Pôle Direction Générale*
 - Pôle RH, Insertion, Emploi-Formation, France Services*
 - Pôle Aménagement du territoire*
 - Pôle Services aux habitants*
 - Pôle Environnement*
 - Pôle Technique*

LE BUDGET D'ARC SUD BRETAGNE p 8

LES SERVICES

- Chantier d'Insertion p 10
- Maison des services, Emploi-Formation p 12
- Développement Economique p 14
- Aménagement et Urbanisme p 16
- Affaires scolaires p 18
- Culture p 20
- Enfance-Jeunesse p 22
- Solidarités p 24
- Sports p 26
- Déchets p 28
- Service technique p 30

LES SERVICES SUPPORTS

- Comptabilité et Finances p 32
- Achats Marchés publics p 34
- Protection des données et services numériques p 36
- Ressources Humaines p 38
- Communication p 40
- Tourisme p 42

Mesdames, Messieurs,
Chers habitants d'Arc Sud Bretagne,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activité 2025 de notre Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

2025 fut une année d'engagement pour un territoire durable, solidaire et attractif. Ensemble, nous avons posé des bases solides pour relever les défis environnementaux, économiques et sociaux, tout en renforçant la qualité de vie qui fait notre force. Trois avancées clés illustrent cette dynamique.

D'abord, notre Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) incarne notre volonté de concilier développement et préservation des ressources. En visant le zéro artificialisation nette, nous privilégions la rénovation urbaine et la densification, plutôt que l'étalement. Ce choix, issu d'une large concertation, renforce l'attractivité et le sentiment d'appartenance.

Ensuite, notre engagement dans la démarche Territoires à Énergie Positive (TEPOS) confirme notre ambition énergétique. Sobriété, efficacité et énergies renouvelables : nous construisons un modèle local et résilient. Chaque initiative nous rapproche de l'autonomie énergétique d'ici 2050.

Enfin, notre Programme Local de Prévention des Déchets (PLPDMA) concrétise une gestion responsable des déchets. Réduction à la source, réemploi, recyclage et sensibilisation : agissons collectivement pour préserver les ressources.

Ces trois chantiers dessinent un territoire ambitieux, innovant et solidaire. Ils sont le fruit d'un travail collectif, porté par l'énergie et l'intelligence de toutes celles et ceux qui, au quotidien, s'investissent pour Arc Sud Bretagne.

Un territoire ne prend tout son sens que grâce à celles et ceux qui le font vivre. C'est dans l'échange, la collaboration et l'envie commune de progresser que nous bâtissons un cadre de vie à la hauteur de nos aspirations. Chaque idée, chaque projet partagé nous rapproche un peu plus de cet objectif essentiel : le bien-vivre ensemble. Car c'est bien ensemble, avec confiance et solidarité, que nous écrivons l'histoire de notre Communauté.

Bruno Le Borgne,
Président de la Communauté de Communes
Arc Sud Bretagne

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le

ID : 056-215801956-20260910-2025_RA_AS-B-AU



Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le

ID : 056-215601956-20260910-2025_RA_ASB-AU

La Communauté de Communes Arc Sud Bretagne c'est :



28 730 habitants
(Insee - chiffres du 01/2024)



36 bâtiments communautaires
dont **5 équipements sportifs**



12 communes



18 Parcs d'Activités Economiques



353 km²



plus de 2 500 entreprises

Questembert Communauté



Ambon - Arzal - Billiers - Damgan - La Roche-Bernard - Le Guerno - Marzan - Muzillac - Nivillac - Noyal-Muzillac - Pœule - Saint-Dolay



Comment fonctionne la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne ?

L'exécutif

Le Président de la Communauté de Communes est élu parmi les conseillers communautaires. Il fixe l'ordre du jour, préside les séances du Conseil Communautaire. Il met en œuvre les décisions et représente l'institution.

Les Vice-Présidents et le Bureau

11 Vice-présidents et 3 autres membres constituent le Bureau Communautaire. Ils sont également élus parmi les membres du Conseil Communautaire. Avec le Président, ils préparent les séances du Conseil Communautaire.

L'organe délibérant

Le Conseil Communautaire.
 Composé de **38** élus représentant les 12 communes du territoire, il débat et délibère sur la mise en œuvre des projets de la Communauté de Communes. Il vote le budget et se réunit plusieurs fois par an. Ses séances sont publiques.

Les commissions

Les **12** commissions thématiques, présidées par un Vice-Président, sont chargées d'étudier les projets dans les différents domaines de compétences d'Arc Sud Bretagne, de faire des propositions au Conseil Communautaire et de suivre les actions liées au thème.

Les commissions sont composées d'élus municipaux et présidées par l'un des Vice-Présidents :

Travaux Patrick BEILLON
 Développement économique ... Jean-François BREGER
 Solidarités Marie-Thérèse CABON
 Finances Guy DAVID
 Transition écologique Samuel FERET
 Emploi-Formation-Insertion Gérard GUILLOTIN
 Tourisme Jean-Marie LABESSE
 Aménagement Denis LE RALLE
 Enfance-Jeunesse Muriel MALNOE
 Culture Noël PAUL
 Sports Noël PAUL
 Cycles de l'eau Bertrand ROBERDEL

Chiffres clés

7 Réunions du Conseil Communautaire en 2025

20 Réunions du Bureau Communautaire en 2025

112 Délibérations prises par le Conseil

9 Délibérations prises par le Bureau

57 Décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation du Conseil Communautaire

Qui sont les élus de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne en 2025?

AMBON



Noël PAUL
7^{ème} Vice-Président
Membre du Bureau
Maire



Guillaume FREDET



Nicole KORN

ARZAL



Samuel FERET
9^{ème} Vice-Président
Membre du Bureau
Maire



Geneviève
LE GOUALLEC

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le

ID : 056-215601956-20260910-2025_RA_ASB-AU



Denis LE RALLE
6^{ème} Vice-Président
Membre du Bureau
Maire



Annie DRENO



Eric LIPPENS

DAMGAN



Jean-Marie LABESSE
8^{ème} Vice-Président
Membre du Bureau
Maire



Muriel CLERY

MUZILLAC



Michel CRIAUD
Membre du Bureau
Maire



Laurence BAUDAIS



Marie-Thérèse CABON
1^{ère} Vice-Présidente
Membre du Bureau



André ALLIO



Bruno HUBERT



Christine LE CADRE

LE GUERNO



Gérard GUILLOTIN
10^{ème} Vice-Président
Membre du Bureau
Maire



Denis HILLAIREAU

PÉAULE



Jean-François BREGER
3^{ème} Vice-Président
Membre du Bureau
Maire



Alain MOREAU



Mireille LUCAS



Odile PROVOST

NOYAL-MUZILLAC



Patrick BEILLON
4^{ème} Vice-Président
Membre du Bureau
Maire



Christian BILLY



Anne-Cécile
BLANCHARD



Valérie
LAFAURIE
- LE DIVELLEC

BILLIERS



Régine ROSSET
Membre du Bureau
Maire



Bertrand ROBERDEL
11^{ème} Vice-Président
Membre du Bureau

NIVILLAC



Guy DAVID
2^{ème} Vice-Président
Membre du Bureau
Maire



Patrick
BUESSLER-MUELA



Béatrice DENIGOT



Isabelle DESMOTS



Jocelyne PHILIPPE



Eric ROZE

LA ROCHE-BERNARD



Bruno LE BORGNE
Président
Membre du Bureau
Maire



Monique LE THIEC
Suppléante

SAINT-DOLAY



Patrick GERAUD
Membre du Bureau
Maire

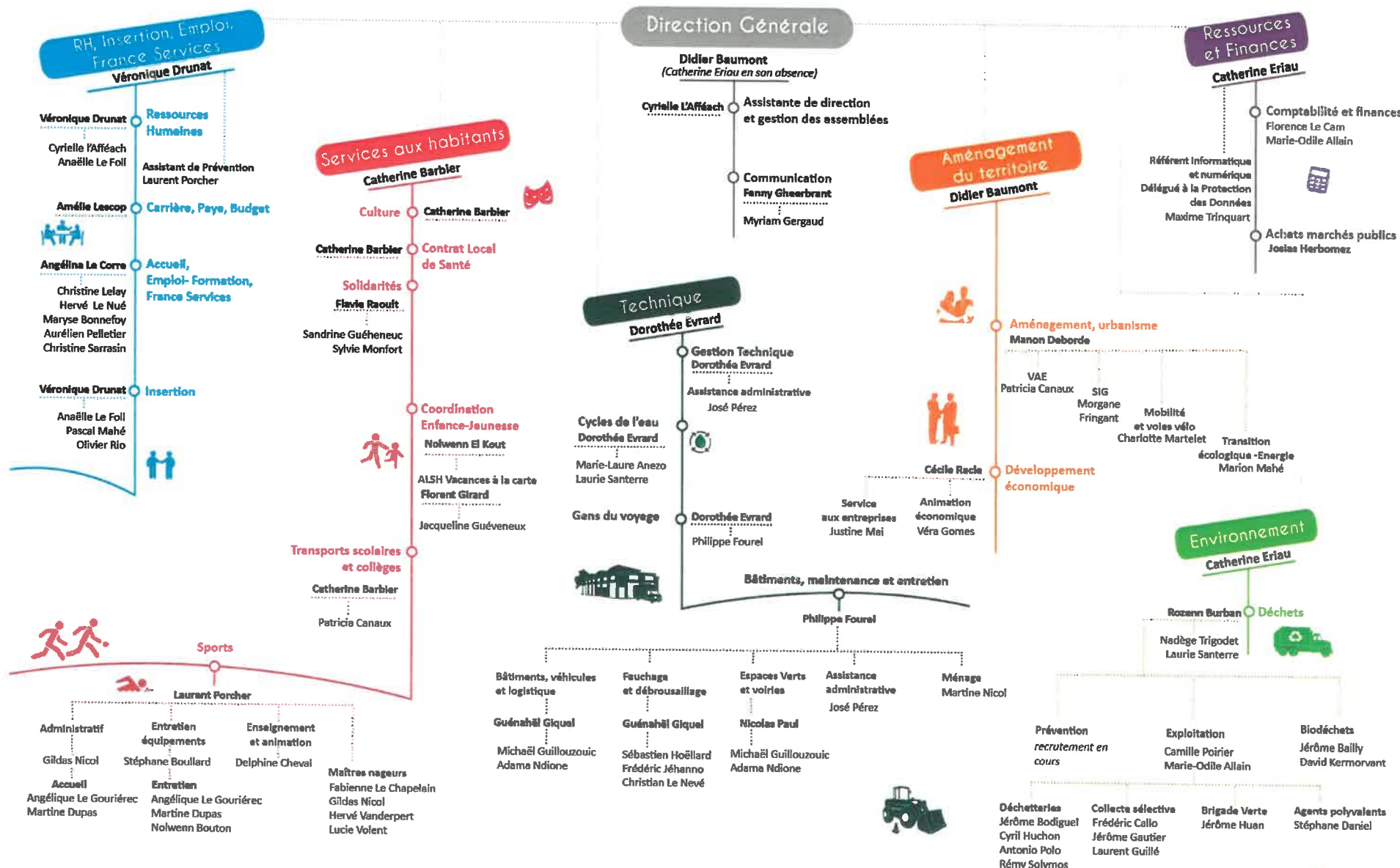


Muriel MALNOE
5^{ème} Vice-Présidente
Membre du Bureau



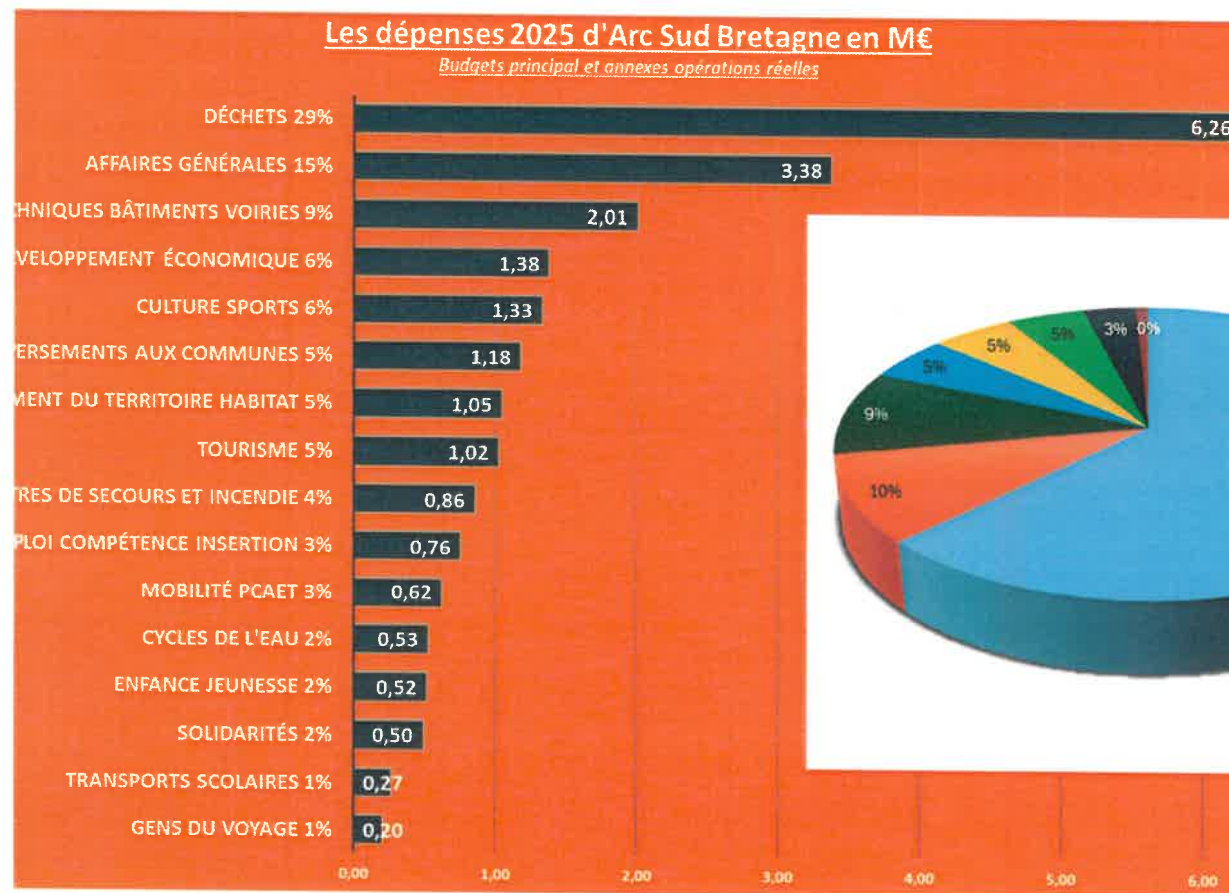
Isabelle SIRLIN

Quels sont les services de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne

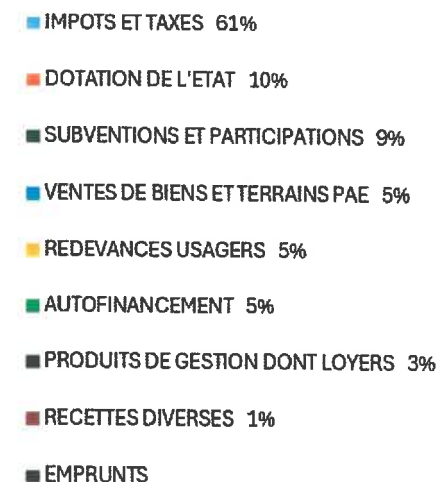


Le Budget 2025

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 056-215601956-20260910-2025_RA_ASB-AU



Quelles sont les recettes ?



Principales dépenses en fonctionnement:

- Collecte et traitement des déchets pour 6 534 361 € (33% des dépenses),
- Reversements aux communes pour 1 254 872 € (6% des dépenses)
- Financement de l'Office de Tourisme pour 854 141 € (versement de taxes de séjours pour 561 069 € et subvention pour 293 072 €),
- Entretien des voiries communautaires 204 875 €,
- Subventions d'équilibre versées aux budgets annexes pour 200 000 €,

Les projets marquants en investissement :

- Mobilité : 423 093 € dont aménagement de pistes cyclables 207 937 € et création de stationnements vélo 215 156 €
- Centre Technique Communautaire : 413 716 € (fin des travaux de réhabilitation extension)
- Maison de la solidarité de Nivillac : 178 388 € (travaux de rénovation)
- Parcs d'activités économiques : 50 726 € pour la rénovation de l'éclairage public
- Acquisition de matériels service déchets : 96 033 € (véhicules, bacs, conteneurs, composteurs)
- Acquisitions de matériels services techniques : 88 651 €
- Travaux sur terrains gens du voyage : 78 437 €

Les services

Pôle RH, Insertion, Emploi, France Services

- Chantier d'insertion
- Emploi Formation France Services

Pôle Aménagement du territoire

- Développement économique
- Aménagement et Urbanisme

Pôle Services aux Habitants

- Affaires scolaires
- Culture
- Enfance-Jeunesse
- Solidarités
- Sports

Pôle Environnement

- Déchets

Pôle Technique

- Services techniques

Services support

- Administration Générale
- Comptabilité Finances
- Achats Marchés publics
- Protection des données et services numériques
- Ressources Humaines
- Communication
- Tourisme



Chantier d'insertion - Pôle RH, insertion, Emploi, France Services

Contexte

Pour accompagner les personnes éloignées de l'emploi et fragilisées, et favoriser leur retour à l'emploi, la collectivité porte un chantier d'insertion par l'activité économique « Nature et Patrimoine » qui permet de lutter contre l'exclusion économique et sociale. Celui-ci est soutenu par plusieurs partenaires financiers : l'Etat, et plus précisément la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, Le Conseil Départemental du Morbihan (Service de l'inclusion sociale et des partenariats), et l'Europe, par le biais du Fonds Social Européen.

Moments forts



Hôtel à insectes réalisé pour la commune de Saint-Dolay. Cette réalisation a nécessité 63 heures de travail pour 8 agents.



Reconstruction du muret de Lourmois à Nivillac qui a nécessité 545 heures de travail pour 16 agents.



L'entretien des chemins de randonnée représente 80 % de l'activité manuelle.



Création des box pour l'aménagement de l'atelier du Centre Technique Communautaire. Cette réalisation a nécessité 305 heures de travail pour 12 agents.

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le

ID : 056-215601956-20260910-2025_RA_ASB-AU

Priorité de l'année

« Permettre aux personnes confrontées à des difficultés sociales de se reconstruire, de reprendre confiance, et de gagner en autonomie, sur le plan social et professionnel »



Les grandes actions 2025

Actions du Chantier Nature et Patrimoine

Déménagement des services

Le regroupement de l'ensemble des services techniques, incluant le chantier d'insertion, a été réalisé sur un site unique, au Centre Technique Communautaire à Nivillac. Cette réorganisation a permis l'amélioration des conditions de travail des agents tout en optimisant la gestion des équipements, des véhicules et du matériel. Elle a également favorisé une meilleure coordination des équipes, et renforcé les échanges professionnels. Cela a contribué à améliorer la dynamique de coopération entre les différents services techniques.

Les agents du chantier d'insertion, sous la conduite de leur encadrant technique, interviennent sur la restauration et la valorisation du petit patrimoine bâti, tels que les fontaines, croix, fours à pain, lavoirs et murs en pierre. Ils réalisent également des petits travaux de menuiserie et assurent l'entretien courant des chemins de randonnée inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDI PR).

Ces interventions contribuent à la préservation et à la transmission du patrimoine local, tout en améliorant l'attractivité du territoire. Elles permettent aux usagers des sentiers, qu'ils soient habitants ou touristes, de découvrir ou redécouvrir la richesse des paysages et la diversité des éléments patrimoniaux. Le chantier participe ainsi pleinement à la mise en valeur durable du cadre de vie et au développement du tourisme de proximité.

Au-delà de l'intérêt collectif des travaux réalisés, le chantier d'insertion constitue un outil majeur d'accompagnement vers l'emploi. Il offre aux personnes éloignées du marché du travail, engagées dans une démarche de transition professionnelle, la possibilité d'exercer une activité concrète et valorisante, favorisant la reprise de confiance et l'acquisition de savoir-faire techniques et de compétences transférables.

Chaque agent bénéficie d'un accompagnement socio-professionnel individualisé et hebdomadaire, permettant d'identifier les freins à l'emploi, de consolider les compétences, et de construire progressivement un projet professionnel réaliste et adapté.

Chiffres clés

31 personnes accueillies
8 femmes
23 hommes

42,86 %
taux des personnes ayant
trouvé un emploi ou
entrées en formation à
l'issue de leur contrat

236 km
Distance de chemins
de randonnée
entretenus

5 Rénovations de petit
patrimoine bâti :
1 muret en pierre,
2 fours à pain,
2 croix

13 Réalisations en bois :
6 abris scolaires,
3 hôtels à insectes,
4 nichoirs

Perspectives 2026

- Poursuivre le développement des liens et partenariats avec les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion par l'activité économique et les acteurs sociaux.

Maison des services, Service Emploi, Formation - Pôle RH, insert

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 056-215601956-20260910-2025_RA_ASB-AU

Contexte

En un lieu unique et innovant qu'est la Maison des Services Arc Sud Bretagne, les usagers bénéficient d'un accompagnement dans leurs démarches de la vie quotidienne. La Maison des Services se veut un véritable guichet unique de proximité au service des habitants du territoire.

Moments forts



Forum de l'emploi saisonnier : 54 professionnels dont 29 présents ont déposé 332 offres d'emploi.



Atelier «D'autres trajectoires vers l'emploi et la formation». Un atelier ludique et interactif utilisant un jeu de cartes original a été animé par l'association Ludik'Métier.



France Rénov' : Une réunion d'information sur la rénovation de l'habitat a été animée par le CDHAT.

Chiffres clés

14 767

demandes à l'accueil de la
Maison des services.

1 962

personnes reçues
en entretien France
Services.

417

personnes accompagnées
dans l'Espace Public
Numérique.

22

partenaires
ont accueilli
2 780 usagers.

132

personnes inscrites au service
Emploi-Formation.
490 offres ont été proposées.

Les grandes actions 2025

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le

ID : 056-215601956-20260910-2025_RA_ASB-AU

France Services

L'accueil France Services propose une aide, une écoute et un accompagnement de qualité dans les démarches administratives en lien avec 12 opérateurs nationaux : France Travail, France Titres, Assurance Maladie, Finances Publiques, Point Justice, France Rénov, Chèque Énergie, La Poste, Assurance Retraite, MSA Agricole, Allocations Familiales et Urssaf.



La Maison des services

22 partenaires ont accueilli les usagers lors de 2 475 ½ journées de permanences :

- L'ADIL,
- L'AMISEP,
- La Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan (CAF),
- La Carsat retraite et la Carsat sociale,
- Le CDHAT
- Le Conseil Départemental (Chargées d'accueil et assistantes sociales, Conseiller en Insertion Sociale et professionnel, PMI)
- La Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA)
- Le Conciliateur de justice,
- La Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),
- Douar Nevez,
- L'Espace Autonomie Santé Est Morbihan,
- France Travail,
- La Maison des aidants,
- Les Mots des Familles,
- La Mission Locale du Pays de Vannes,
- Néo Emplois 56,
- Point Accueil Ecoute Jeunes,
- Sauvegarde 56,
- UDAF

L'Espace Public Numerique

L'EPN a vocation à lutter contre la fracture numérique et faire découvrir, au travers d'accompagnement et d'ateliers, la culture digitale.

Les usagers ont à disposition cinq postes informatiques connectés ou peuvent apporter leur propre ordinateur portable. Par ailleurs, un animateur numérique est présent pour les informer, les guider et les conseiller dans l'utilisation des outils numériques, et favoriser ainsi leur autonomie.

L'EPN est ouvert en accès libre de 9h à 12h, le lundi, mardi et jeudi.

Une matinée par mois, des ateliers thématiques sur l'accès aux droits (exemple : faire sa déclaration d'impôt, créer une adresse électronique) sont proposés sur inscription.

Le service Emploi Formation

Le service Emploi Formation favorise le rapprochement entre les personnes en recherche d'emploi et les employeurs, en offrant un service de proximité exclusivement dédié à l'emploi et à la formation. Les candidats peuvent y être conseillés afin d'identifier au mieux leurs compétences et de mieux les faire valoir.

Le service Emploi Formation propose aux employeurs :

- Un accompagnement dans leur recrutement,
- L'organisation de différentes actions (visites, informations collectives, Forum de l'emploi saisonnier...),
- Un bureau et/ou une salle de réunion mis gracieusement à disposition lors d'entretiens d'embauche.

Perspectives 2026

- Forum de l'emploi saisonnier à Damgan.
- Organisation de réunions d'information thématiques en lien avec les partenaires (ex. : réunion d'information sur la retraite animée par la CARSAT).

Développement économique - Pôle Aménagement du territoire

Contexte

En 2025 la collectivité a poursuivi son engagement en faveur de l'attractivité économique du territoire, en veillant à offrir un environnement propice à l'installation pérenne et à la croissance des entreprises. Plusieurs leviers actionnés :

- Développement et optimisation de l'offre foncière et immobilière dédiée aux activités économiques
- Facilitation de l'accès aux locaux professionnels via l'outil «bourse immobilière»,
- Accompagnement des commerces et de l'artisanat de proximité en lien avec la Région dans le cadre du dispositif Pass Commerce et Artisanat,
- Renforcement des dynamiques partenariales et du travail en réseau
- Animation du tissu économique local par l'organisation de temps d'échanges et de rencontres entre entreprises, autour de thématiques ciblées.

Moments forts



13 mai : Matinale des entreprises sur le thème : IA et Cyber



Poursuite de la mise en œuvre du Pass Commerce et Artisanat



9 octobre : 4e temps de concertation avec les entreprises du parc d'activités des Métairies à Nivillac, et présentation des conclusions de l'étude sur la restructuration du Parc.

Chiffres clés

4 ventes de foncier soit
8 500 m² vendus
3 ventes pour de l'artisanat
1 vente pour de l'industrie

3 ventes immobilières
pour un total de
516 423,55 €

+15 %
Hausse du nombre de visites
sur la bourse immobilière.
14 références supplémentaires

10 Nombre de dossiers «Pass
Commerce et Artisanat»
accompagnés, pour un total
de **59 463,04 €**

Priorité de l'année

« Engager la mise en œuvre de la nouvelle stratégie foncière économique, et poursuivre les actions engagées dans le cadre du schéma d'accueil des entreprises »

Les grandes actions 2025

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 056-215601956-20260910-2025_RA_ASB-AU

Densification et extension des parcs d'activités

La Collectivité a poursuivi les démarches de densification et d'extension des parcs d'activités, répondant aux besoins d'implantation et de développement des entreprises, et pour accueillir de nouvelles activités génératrices d'emplois. Elle continue ainsi les démarches précédemment engagées, tout en lançant de nouvelles études :

- A Péaule : pour l'Extension du PA Moulin Neuf 3 (poursuite de l'étude engagée)
- A Nivillac : pour l'accueil de nouveaux commerces sur le secteur de Cabaray
- A Noyal-Muzillac : pour l'extension du PA des Buttes

48 autorisations d'urbanisme ont été accompagnées (contre 35 en 2024), témoignant ainsi d'une dynamique de densification et d'intensification des parcs d'activités du territoire.

Modernisation de la Bourse Immobilière

Arc Sud Bretagne met à disposition des dirigeants d'entreprises une bourse immobilière, afin de faciliter l'implantation de leur activité et les accompagner dans leur développement. Cet outil permet d'identifier les disponibilités du parc immobilier privé du territoire. Les entreprises et gestionnaire de biens vacants disposent ainsi d'un outil gratuit qui recense l'ensemble des locaux économiques disponibles. La bourse immobilière est directement accessible sur le site internet de la collectivité.

Perspectives 2026

- Accompagnement de la nouvelle équipe d'élus communautaires et renforcement de la communication afin d'améliorer la diffusion de l'information.
- Lancement de nouvelles études d'extension et de densification de parcs d'activités, afin de renforcer l'offre foncière économique.
- Lancement d'une étude technique globale à l'échelle de tous les parcs d'activités.
- Poursuite des actions d'accompagnement des industriels par Territoire d'Industrie.
- Poursuite des animations économiques.

Territoire d'industrie du Pays du Vannes

130 contacts individuels d'entreprises, (dont 28) sur Arc Sud Bretagne.

- Pré-audit Energie de 58 sites industriels dont 15 sur Arc Sud Bretagne (de janvier à août 2025)

- Accompagnement des 3 entreprises lauréates au montage des dossiers Fonds Vert (dont «OMT» à Péaule)

- Organisation de 3 ateliers collectifs thématiques : «Adaptation au changement climatique» et «Intelligence Artificielle» par Bretagne Compétitivité, «Bilan Carbone» par la Chambre de Commerce et d'Industrie

- Organisation de webinaires thématiques : «la solarisation des toitures» par Atlansun, «le programme Ecod'O», «les services de la Banque des Territoires»

- Newsletters mensuels de veille sur les dispositifs d'aides, appels à projet, outils, ...

- Animation de 2 ateliers collectifs des entreprises industrielles d'Arzal : «écologie industrielle territoriale», «plan de mobilité des salariés», ...

- Détection et qualification des entreprises potentiellement éligibles au dispositif de Revitalisation Michelin

- Poursuite de l'animation du collectif de la Coop Nautisme,

- Suivi d'indicateurs : nombre d'entreprises industrielles et d'emplois, suivi de la consommation d'eau, d'énergie (électricité et gaz), foncier économique cédé par les EPCI aux industriels.

Aménagement, Urbanisme - Pôle Aménagement du territoire

Contexte

2026 marque l'aboutissement de 4 années de travail pour le service Aménagement : les documents du SCOT en révision ont été arrêtés en Conseil Communautaire le 11 février 2025.

Par ailleurs, les actions déclinant du Plan Climat Air Energie Territorial se sont poursuivies, notamment en terme de mobilité : organisation de la « Faites du vélo », implantation de stationnements vélos, poursuite du partenariat avec Blablacar Daily, réalisation d'un itinéraire cyclable,...

Enfin, depuis 2025, le Service d'accompagnement des particuliers pour la rénovation énergétique est devenu le « Service public pour la rénovation de l'habitat : Espace Conseil France Rénov' », assuré par un nouveau partenaire, le CDHAT, qui intègre une nouvelle dimension : l'adaptation du logement dans le cadre de la perte d'autonomie et le maintien à domicile.

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le

ID : 056-215601956-20260910-2025_RA_ASB-AU

« Poursuivre la mise en place d'une stratégie d'aménagement durable du territoire, en veillant à la préservation des ressources et de la sobriété foncière »

Moments forts



Arrêt du SCOT, enquête publique 2025



Stationnement vélo décembre 2025



Conseil rénovation habitat auprès des usagers

Chiffres clés

116 stationnements vélos installés sur le territoire

+ de 839

personnes inscrites sur l'application Blablacar Daily, représentant **16 362** trajets en co-voiturage

96 %

part des usagers interrogés satisfait du rapport qualité/prix du service de location VAE (Vélo à Assistance Electrique)

Les grandes actions 2025

Schéma de Cohérence Territoriale, le SCoT

L'arrêt projet du SCoT a été voté à l'unanimité lors du Conseil Communautaire du 11 février 2025. Conformément à la procédure, les personnes publiques associées ont été consultées et une enquête publique s'est déroulée à partir de septembre et pendant un mois, garantissant la transparence et la participation des acteurs du territoire. La commission d'enquête a émis un avis favorable au projet assorti d'une réserve. Le dossier a été modifié en fin d'année suite aux remarques des personnes publiques associées, de la commission d'enquête, et aux avis reçus lors de l'enquête publique, afin d'être approuvé en début d'année 2026.

Système d'Information Géographique, le SIG

L'application développée pour le recensement des espaces verts communautaires a été mise à disposition des communes afin qu'elles puissent, elles aussi, réaliser leur propre inventaire. Cet outil permet de mieux connaître et suivre les espaces verts du territoire (arbres, haies, pelouses, etc.). Il facilite leur entretien, et contribue à préserver la biodiversité et améliorer le cadre de vie des habitants.

Perspectives 2026

- Continuer l'effort sur la mobilité pour répondre aux objectifs PCAET et du Plan Mobilité.

La Mobilité

Mise en œuvre d'actions de sensibilisation pour le grand public et les scolaires dans le cadre de « Mai à Vélo » : Le 18 mai 2025, Arc Sud Bretagne a organisé la première édition de la "Faites du Vélo", un événement convivial dédié à la promotion des mobilités douces. Ateliers, spectacle, stands d'information, concours photo et balades à vélos ont permis de sensibiliser les habitants aux enjeux d'une mobilité durable et solidaire. Un défi à destination des scolaires, « A l'école à vélo », a été proposé aux écoles du territoire, avec à la clé, un label vélo à remporter. 8 écoles du territoire ont participé à cette première édition.

Réalisation d'un itinéraire vélo sur la commune de Le Guerno : L'aménagement de cet itinéraire complète la voie vélo régionale n° 3 entre Saint-Malo et la Presqu'île de Rhuys. Situé sur la commune de Le Guerno, il permet de relier de manière sécurisée les deux voies vertes déjà existantes et facilite l'accès des riverains et des touristes au centre bourg de Le Guerno, aux commerces, aux services et équipements sportifs ainsi qu'au Parc de Branféré. Il représente 580 m de voie verte en enrobé et 100 m de passerelle sur pilotis pour traverser la zone humide présente, sans l'endommager.

Implantation de stationnements vélo : 116 stationnements vélos ont été installés sur les communes d'Ambon, Arzal, Le Guerno, Marzan, Muzillac, Nivillac, Noyal-Muzillac, Péaule et Saint-Dolay. Selon les sites, il s'agit de stationnements de type abris ouverts ou de consignes fermées sécurisées et de bornes en U pour compléter l'offre de stationnement. Ces installations permettent de maximiser le report modal en offrant des possibilités de stationnements supplémentaires sur le territoire.

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le

ID : 056-215601956-20260910-2025_RA_ASB-AU

Service Affaires scolaires - Pôle Services aux habitants

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 056-215601956-20260910-2025_RA_ASB-AU

Contexte

Arc Sud Bretagne développe des actions facilitant la réussite scolaire et le bien-être des élèves mais aussi de leur famille, en proposant :

- un service de transport scolaire des maternelles et élémentaires
- un soutien aux collèges via des subventions
- des interventions sportives, enseignement de la natation et séances de voile
- un soutien à la santé des jeunes et à la Parentalité

Moment fort



Un arrêt hors chaussée pour sécuriser la descente et sans traversée : aubette* pour le matin

* Une aubette est un élément de mobilier urbain permettant aux usagers des transports en commun d'attendre l'arrivée du véhicule dans un abri les protégeant des intempéries. Très souvent, ces aubettes servent aussi de panneaux publicitaires.



Depuis septembre, les élèves maternelles et élémentaires de Muzillac ne sont plus transportés avec les collégiens.

Priorité de l'année
« Sécuriser le transport scolaire aux arrêts de bus »

Chiffres clés

2 222 € Coût d'un élève transporté (2024-2025), dont **1 060 €** financé par Arc Sud Bretagne

104 € ce que paye en moyenne un élève transporté (2024-2025)

167 nombre d'élèves transportés en septembre 2025

1 226 nombre de collégiens résidant sur le territoire aidés par Arc Sud Bretagne

Les grandes actions 2025

Transport scolaire

Les transports scolaires sont des moyens de transports sûrs, mais des risques subsistent malgré tout. La majorité des accidents graves se produit en effet lorsque l'élève est hors du car, lors de la descente. La Région Bretagne, la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne, les transporteurs, ainsi que leurs personnels roulants sont fortement impliqués. Mais la sécurité, c'est aussi l'affaire des élèves, des parents et des automobilistes !

C'est pourquoi, la Communauté de Communes sensibilise régulièrement les parents et les enfants, par exemple au port du gilet rétro-réfléchissant, que la Région peut fournir gratuitement sur simple demande, ou sur les bons réflexes à avoir à l'arrêt de car. Le service vérifie sur le terrain que le personnel roulant respecte les circuits et les arrêts, et que les parents des élèves maternelles sont présents aux arrêts. Enfin, les communes aménagent les arrêts afin d'y optimiser la sécurité et le confort.

Ces messages sont passés aux familles dès la rentrée qui se prépare en concertation avec les acteurs institutionnels et opérationnels. Les arbitrages sont réalisés en concertation avec plusieurs enjeux à l'esprit : sécurité de l'arrêt, temps de trajet et coût du service.

Perspectives 2026

- Mettre en place une nouvelle convention de délégation des transports scolaires avec la Région, avec des impacts financiers, juridiques et organisationnels.
- Poursuivre la sécurisation des circuits et arrêts en partenariat avec les communes.

Restauration scolaire

Le restaurant scolaire a été restitué à Muzillac, en septembre 2023. Une convention annuelle définit les conditions d'utilisation du restaurant scolaire municipal par la Communauté de Communes (Vacances à la Carte et La Marinière).

Soutien aux collèges

Arc Sud Bretagne compte 3 collèges, où sont scolarisés 1 206 élèves. Afin de les accompagner dans leur scolarité, la Communauté de Communes organise, avec les communes de Muzillac, de Nivillac et d'Arzal, la mise à disposition des équipements sportifs. De plus, elle verse une aide pour financer les activités parascolaires et, ainsi, renforcer l'éveil et le capital social des collégiens.

Enfin, la restitution du restaurant scolaire à Muzillac a entraîné la modification de l'aide aux repas accordée aux élèves scolarisés au collège Saint-Joseph. Dans le contexte inflationniste actuel, et afin de ne pas faire supporter aux familles une immédiate et importante augmentation du prix des repas, un accord a été donné par les services de l'Etat au Président d'Arc Sud Bretagne pour une baisse progressive du montant de cette aide.

Service Culture - Pôle Services aux habitants

Contexte

2025 a confirmé le soutien d'Arc Sud Bretagne au secteur de la culture, en renouvelant la convention Entre Cour et Jardin (2025-2027) avec les communes Muzillac et Nivillac. Cette programmation Jeune Public n'hésite pas à aborder des sujets d'actualité et fait écho aux enjeux du territoire, dont les questions de santé.

Arc Sud Bretagne continue de soutenir les événements culturels à vocation départementale, régionale voire nationale, dans un contexte de forte augmentation des dépenses.

Moments forts



Les festivals sont un lieu où le vivre ensemble prend tout son sens : entre les festivaliers bien sûr, mais aussi entre les bénévoles de tous âges



9 septembre 2025 : signature de la convention annuelle Entre Cour et Jardin

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 056-215601956-20260910-2025_RA_ASB-AU

« Renouveler la convention *Entre Cour et Jardin*, et créer du lien entre la culture et les autres politiques de la Communauté de Communes »

Chiffres clés

31 572 € montant des subventions versées aux 10 événements soutenus par Arc Sud Bretagne

15 spectacles proposés aux plus jeunes et à leur famille, dans le cadre d'Entre Cour et Jardin

4 481 entrées pour la programmation jeune public Entre Cour et Jardin, dont **80%** en scolaire

Les grandes actions 2025

Entre Cour et Jardin

Entre Cour et Jardin, programmation culturelle à destination du jeune public, en scolaire ou en famille, est née il y a 25 ans. Depuis, Arc Sud Bretagne, Muzillac et Nivillac mutualisent leurs moyens, autour de cet événement, qui complète les autres actions engagées par la Communauté de Communes pour les jeunes. Arc Sud Bretagne n'étant ni propriétaire, ni exploitante d'une salle de spectacle, et n'ayant pas d'animateur culturel au sein de ses effectifs, s'appuie sur les compétences des deux communes qui assurent la programmation et l'accueil des spectateurs.

La saison se déroule d'octobre à février avec un temps fort autour du Festival Prom'nons Nous. La mutualisation s'élargit alors à 7 communes. Cette programmation, menée en concertation, permet d'offrir des spectacles de qualité dans des conditions optimisées.

Chaque année, l'engagement de la Communauté de Communes s'élève à 99 200 €, permettant aux communes d'atteindre l'équilibre entre dépenses et recettes. Ce financement partagé permet de proposer des tarifs très attractifs pour les scolaires de 3 à 11 ans (2,70€/élève) et le grand public (5 €).

Perspectives 2026

- Accompagner les démarches de réduction et de prévention des risques en milieu festif.

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le

ID : 056-215601956-20260910-2025_RA_ASB-AU

Soutien aux événements culturels

Arc Sud Bretagne soutient les associations qui organisent des événements culturels qui répondent à certains critères. Afin de mettre en cohérence leurs orientations politiques, les élus ont souhaité encourager la mutualisation entre les associations ainsi que les pratiques vertueuses dans le domaine de la prévention et de la réduction des risques en milieu festif. A ce jour, l'aide peut représenter entre 5 et 10 % de l'assiette des dépenses éligibles, avec un point de vigilance sur l'équité de traitement entre les associations.

Diffusion cinématographique

Arc Sud Bretagne est propriétaire des cinémas de La Roche-Nivillac et de Muzillac qu'elle loue à des associations exploitantes. En complément, chaque année, elle s'engage auprès des 3 cinémas locaux dans le Festival Jeune Public Cinéloustics.

Mise en ligne d'un annuaire des enseignements artistiques

La commission Culture a mis en ligne un annuaire des enseignements artistiques présents sur le territoire d'Arc Sud Bretagne. 53 ressources ont ainsi été référencées. Le guide des associations culturelles est téléchargeable.

Service Enfance-Jeunesse - Pôle Services aux habitants

Contexte

L'année 2025 marque une étape clé pour le territoire, consacrée au bilan du projet social et à la construction collective de ses perspectives. Ce travail s'appuie sur une concertation approfondie avec l'ensemble des acteurs : élus, professionnels des communes et de la Communauté de Communes, ainsi que les partenaires locaux. Cette démarche partagée vise à identifier les enjeux du territoire et à définir les actions prioritaires à conduire au sein d'ASB pour la période 2025-2029, au service de tous les usagers : enfants, jeunes, familles et seniors.

Moments forts



PST / parentalité : 63 parents à la conférence «dis-moi non s'il te plaît» le 8 mars 2025



PST 2025/2026 : réunion de concertation du 27 mars 2025 avec les élus, professionnels et partenaires.



27 et 28 octobre 2025 : stage Baby-sitting pour 10 jeunes du territoire Arc Sud Bretagne

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le

ID : 056-215601956-20260910-2025_RA_ASU-AU

Priorité de l'année

« Renouveler le Projet Social de Territoire (PST) 2025-2029, et prioriser les actions à mener »

Chiffres clés

289 enfants accueillis au sein de l'ALSH Vacances à la Carte

13 jeunes ont effectué **61** missions dans le cadre du dispositif «Argent de poche»

196 jeunes ont participé aux actions communes du Réseaux Jeunesse

Les grandes actions 2025

Renouvellement du PST pour la période 2025-2029

L'année 2025 a été consacrée au bilan du Projet Social de Territoire (PST) 2024 et à la définition des nouveaux enjeux du PST 2025-2029 par les élus. L'ensemble des acteurs du territoire – élus, agents et partenaires – s'est mobilisé afin d'identifier les actions à poursuivre, à améliorer ou à créer. La collectivité a été accompagnée par le cabinet d'études KPMG, chargé d'animer la concertation, d'organiser les réunions et de dresser le bilan, restitué en juin 2025.

Pour le nouveau Projet Social de Territoire 2025-2029, les élus ont retenu trois enjeux prioritaires : prévenir, aller vers/faciliter l'accès à l'offre, et coordonner les actions pour tous les publics, de la petite enfance aux seniors. Ce projet se décline en un programme de 12 fiches actions, pilotées par les chargés de coopération thématique des communes. Il repose sur un travail collectif et collaboratif entre l'ensemble des acteurs du territoire afin de répondre aux enjeux locaux et aux besoins des usagers.

Vacances A la carte

En 2025, l'accueil de loisirs Vacances A la Carte a poursuivi le développement d'une offre éducative structurée, fondée sur des projets d'animation inscrits dans les axes du projet éducatif de territoire. Ces projets ont permis de proposer aux enfants et aux jeunes des expériences variées favorisant le bien-être, la créativité, la coopération, l'ouverture culturelle et l'ancrage territorial.

L'année a été rythmée par plusieurs projets d'animation tels que Manger-Bouger, Entre Terre et Ciel, 100 % Breizh, Les Arts du Cirque, Entre Terre et Mer – l'Aventure au Grand Air, Contes et Légendes ou Intrigues et Mystères, contribuant à renforcer la cohérence pédagogique de l'accueil.

L'été a constitué le principal temps fort de l'année, marqué par une programmation riche et des séjours sous tentes. Les vacances d'hiver et d'automne ont connu une bonne fréquentation. L'année a également permis de consolider les outils de travail de l'équipe : temps de préparation, évaluation des activités, partage des ressources et attention portée à la posture éducative.

Accompagnement des ALSH du territoire par le PRH56

Tout au long de l'année 2025, dans le cadre du PST/CTG, les ALSH du territoire Arc Sud Bretagne ont bénéficié d'un accompagnement renforcé pour favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap ou présentant des particularités. Les structures identifiées comme ayant des besoins spécifiques ont été accompagnées par le PRH56, acteur ressource incontournable en matière d'inclusion. Chaque équipe a pu exprimer les difficultés rencontrées et co-construire des outils adaptés afin de garantir un accueil de qualité, dans une démarche de bien vivre ensemble pour l'enfant, sa famille et l'ensemble des jeunes accueillis. Des temps de suivi réguliers entre le PRH56 et les équipes ont permis d'ajuster les modalités d'accueil et les situations rencontrées. Par ailleurs, des rencontres entre professionnels ont favorisé le partage d'expériences et l'analyse de pratiques, renforçant ainsi le maillage territorial et la qualité de l'accueil des jeunes.

Perspectives 2026

- Mise en œuvre du plan d'actions du Projet Social du Territoire 2025/2029 d'Arc Sud Bretagne au travers trois enjeux majeurs : prévenir, favoriser l'aller vers/l'accès à l'offre et renforcer la coordination des acteurs.

Service Solidarités - Pôle Services aux habitants

Contexte

Les habitants d'Arc Sud Bretagne s'intéressent à leur santé physique et mentale. Arc Sud Bretagne poursuit ses actions visant à améliorer le quotidien des habitants les plus précaires. Conditions socio-économiques, facteurs environnementaux, système de soins, patrimoine génétique, tous ces éléments conditionnent l'état de santé de la population. Les élus ont fait le choix de s'engager dans un Contrat Local de Santé qui commence à se traduire par des actions concrètes

Moments forts



Avril 2025, Semaine de la Santé : les jeunes ont participé à un escape game sur les addictions



Mars 2025 : formation élus, agents et partenaires : «comment se saisir de la santé publique au niveau local?»



Théâtre forum « Bénéfice net : le senior du numérique » animé par la troupe de théâtre Casus Délire

Chiffres clés

55

jeunes ont participé à l'escape game sur les addictions

15

animations proposées dans le cadre de La Semaine Bleue

120

bénévoles des associations caritatives font vivre les maisons de la solidarité

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 056-215601956-20260910-2025_RA_ASB-AU

Monte de l'année

« Rendre visible le Contrat Local de Santé et accompagner le vieillissement des résidents de La Marinière »

Les grandes actions 2025

Contrat Local de Santé 2023-2027 (CLS)

Arc Sud Bretagne a signé son 1^{er} Contrat Local de Santé en octobre 2023. Il s'organise autour de 4 axes prioritaires:

- Etre acteur et citoyen de sa santé
- Promouvoir des cadres de vie favorables à la santé
- Faciliter l'accès aux droits et aux soins, notamment auprès des personnes vulnérables
- Impulser des nouvelles dynamiques en santé

Soutien à l'Espace Autonomie Santé (EAS) Est Morbihan

Arc Sud Bretagne est fortement impliquée dans la politique autonomie, compétence du Département pour le volet social et de l'Etat pour le volet sanitaire. Depuis le 1^{er} octobre 2022, l'association Espace Autonomie Santé Est Morbihan organise les services d'accueil, d'information et d'accompagnement des usagers sur le territoire, mais aussi, la coordination des professionnels faisant face à des personnes aux besoins de santé complexes. Depuis peu, elle est référente dans le répit des aidants.

Le soutien financier d'Arc Sud Bretagne permet d'avoir le service présent au siège de la Communauté de Communes, disponible sur rendez-vous pour les seniors, les personnes en situation de handicap et les professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux.

Perspectives 2026

- Organiser la Semaine de la Santé en avril 2026.
- Coordonner la Semaine d'information en Santé Mentale en octobre 2026.

Résidence La Marinière

La Marinière est un lieu de vie non médicalisée pour personnes de + 60 ans, autonomes. Le concept c'est d'être chez soi, dans un logement indépendant, tout en ayant la possibilité de se retrouver dans un lieu de vie commune, sous l'œil bienveillant des maîtresses de maison. Le service s'adapte à l'évolution de l'autonomie des résidents. La Marinière commercialise 15 logements seniors. L'ouverture vers l'extérieur représente un enjeu important. Elle permet de lutter contre l'isolement des seniors. La Marinière ouvre ses portes aux personnes extérieures du lundi au vendredi pour le déjeuner, et le premier mercredi de chaque mois pour les animations. Par ailleurs, 5 logements FJT (Foyer Jeunes Travailleurs) y sont gérés par l'association Mme Molé.

Actions de prévention de la perte d'autonomie

Le territoire d'Arc Sud Bretagne n'échappe pas au phénomène national de vieillissement de la population. Afin de favoriser le bien vieillir des seniors, des actions de prévention sont proposées : équilibre, audition, numérique, nutrition, mémoire, sommeil.... Ces actions participent au maintien à domicile et répondent ainsi au choix de vie des seniors. Les actions proposées sont complémentaires : par exemple, les cafés connectés sont une continuité des ateliers numériques, l'activité physique adaptée complète les ateliers équilibre.

Soutien aux associations caritatives

Arc Sud Bretagne est propriétaire des deux Maisons de la solidarité, qu'elle met à disposition à titre gracieux, à des associations caritatives du territoire. Les bénévoles apportent une réponse aux besoins essentiels des habitants les plus fragiles à travers différentes aides.

Service Sports - Pôle Services aux habitants

Contexte

Construit en 1974, l'équipement aquatique arrive en fin de cycle : son remplacement par une nouvelle piscine est aujourd'hui envisagé. En attendant les orientations du prochain mandat, Arc Sud Bretagne assure le maintien d'un service essentiel, au cœur de la prévention des noyades et de la sédentarité. Le sport à Arc Sud Bretagne, c'est aussi le sport scolaire pour 2 500 élèves, ainsi qu'un soutien actif aux associations sportives locales.

Moments forts



4 octobre 2025 : 9^e édition du défi des ponts



Soutien à la base nautique d'Arzal avec la nouvelle activité kayak pour les scolaires



Partenariat entre le Rugby Club du Pays Muzillac (RCPM) et le Rugby Club Vannetais (RCV)

Chiffres clés

172 000 €

Dépenses

14 000 €

Recettes

Budget du service
Sports

1 188 €

montant de la
subvention au trail
«défi des ponts»

2 500 heures

Mise à disposition gratuite aux
clubs, équivalent 36 000 €

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le

ID : 056-215601956-20260910-2025_RA_AS-B-AU

Préfecture de l'Armor

« Accompagner le
cabinet retenu dans
l'étude d'opportunité
concernant l'avenir
de la piscine »

Les grandes actions 2025

Prévention des noyades

Chaque année, environ 1 000 noyades sont recensées en France. L'été dernier, 268 noyades mortelles (+14% par rapport à 2024) ont été enregistrées, dont 17 en Bretagne (*source : Santé publique France*).

Dans un territoire marqué par son littoral, l'apprentissage de la natation est une priorité absolue pour Arc Sud Bretagne.

Ainsi, près de 2 200 élèves participent chaque année à des cycles d'apprentissage encadrés par des maîtres-nageurs sauveteurs dans le cadre scolaire et extra-scolaire. À l'issue de ces formations, les enfants ayant validé les compétences reçoivent un pass nautique, indispensable pour pratiquer des activités nautiques.

Cette démarche de prévention concerne également les adultes : en 2025, 60 personnes ont pu se familiariser avec le milieu aquatique grâce à des cours d'aquaphobie ou améliorer leurs performances via des séances de perfectionnement.

Bouger pour mieux vivre : l'activité physique au cœur de la santé

Chaque année, près de 2 500 élèves sont sensibilisés aux bienfaits de l'activité physique sur la santé grâce à l'engagement humain, matériel et financier d'Arc Sud Bretagne.

La collectivité prend ainsi en charge 100% des coûts liés à l'enseignement de la natation pour les élèves de la grande section au CM2, et près de 90% des dépenses concernant les activités nautiques et les activités terrestres.

Au-delà du public scolaire, près de 700 personnes bénéficient chaque année des cours dispensés à la piscine des Métairies. La moyenne d'âge des participants, supérieure à 60 ans, illustre pleinement le rôle préventif joué par la collectivité en faveur de la santé et du bien-être de ses habitants.

Cette ambition s'inscrit dans la stratégie nationale de promotion de l'activité physique et sportive, devenue un enjeu majeur de santé publique. Elle constitue également l'une des orientations fortes du Contrat Local de Santé, signé le 4 octobre 2023.

Arc Sud Bretagne agit aussi en faveur de la santé mentale, en relayant auprès de ses partenaires les actions de sensibilisation menées dans le cadre des semaines d'information organisées par l'Etablissement Public de Santé Mentale (EPSM).

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le

ID : 056-215601956-20260910-2025_RA_ASB-AU

Maillage du territoire avec des équipements sportifs

Pour mailler le territoire avec des équipements de proximité, accessibles et adaptés à tous les publics, la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne s'appuie sur un réseau de 5 équipements sportifs communautaires structurants :

la Piscine des Métairies à Nivillac,
la Salle de gymnastique à Muzillac,
les Terrains de rugby à Le Guerno,
la Salle multisport à Nivillac,
la Base nautique à Arzal.

Par leurs spécificités et leur complémentarité, ces équipements viennent enrichir l'offre sportive et renforcer l'égalité d'accès sur l'ensemble du territoire.

Ils poursuivent deux objectifs majeurs : Encourager la pratique sportive pour tous les publics, et garantir une accessibilité optimale, en misant sur la proximité et l'adaptation aux besoins locaux.

Perspectives 2026

- Accompagner les nouveaux élus dans la mise en place du nouveau PPFI 2027-2032.

Service déchets - Pôle Environnement

Contexte

Les tonnages de déchets collectés en porte à porte et en apport volontaire se stabilisent après 2 années de forte diminution alors que les dépôts en déchetteries continuent d'augmenter. Face à ce constat, l'enjeu de 2025 a été la mise en œuvre d'actions visant à poursuivre la diminution des déchets produits sur le territoire : le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), le tri à la source des biodéchets, les animations de sensibilisation.

En parallèle, les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées et permettent un retour à l'équilibre financier du service.

Moments forts



Approbation du PLPDMA ; Atelier participatif à l'élaboration du PLPDMA



Prévention et gestion des biodéchets : Journée de formation à destination des agents des services espaces verts communaux et intercommunaux animée par Jérôme BAILLY et l'organisme spécialisé PROXALYS



Préparation du renouvellement de marché de collecte pour le 1^{er} janvier 2026; Nouveau camion benne à ordures ménagères floqué d'un message de prévention et de tri des déchets

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le

ID : 056-215601956-20260910-2025_RA_AS-B-AU

« La mise en œuvre des premières actions du PLPDMA et la continuité du tri à la source des biodéchets »

Chiffres clés

34 Actions inscrites au PLPDMA

18 Sites de compostage partagé répartis sur le territoire

plus de 144 000 passages d'usagers sur les déchetteries et plateformes de déchets verts

Les grandes actions 2025

Le PLPDMA

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est un plan d'actions de 6 ans (2025-2030) visant à réduire les déchets produits par les usagers du territoire. Il s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire.

Ce plan, constitué de 34 actions rassemblées en 8 thématiques, a pour objectif de réduire de 38 kg la production de déchets par habitant (passer de 712 kg en 2023, à 674 kg en 2030).

Les 1^{ères} actions du PLPDMA ont été lancées en septembre :

- Exemplarité des communes et de la Communauté de Communes : réalisation d'un diagnostic de la production des déchets afin d'établir une feuille de route communale, site pilote au Centre Technique Communautaire
- Réponse à l'appel à projet régional « Défi foyer zéro déchet »
- Promotion du réemploi avec animation au conteneur présent à la déchetterie de Le Guerno
- Réflexion sur une stratégie de communication du service déchets reflétant les objectifs du PLPDMA, flocage des nouveaux camions de collecte.
- Diagnostic des déchets des professionnels gros producteurs pour un accompagnement individualisé.

Perspectives 2026

- Réaliser le travail préparatoire à la mise en place du contrôle d'accès en déchetteries en 2027, afin d'améliorer les conditions d'accueil des usagers et d'y limiter et mieux orienter les apports.
- Dans la continuité du tri à la source des biodéchets, poursuivre des actions ciblées sur les solutions de gestion des végétaux à domicile.

Le déploiement du tri à la source des biodéchets

Le déploiement du tri à la source des biodéchets s'est poursuivi avec une campagne de distribution de composteurs individuels dans chaque commune au printemps accompagnée d'un temps de sensibilisation.

4 nouveaux sites de compostage partagé ont vu le jour, ce qui porte à 18 le nombre total de sites sur notre territoire.

La mise en place d'actions pour la gestion in situ des résidus végétaux :

- Permanences de sensibilisation organisées sur les plateformes de déchets verts
- Formation des agents communaux et intercommunaux des espaces verts
- Réalisation de panneaux d'information pédagogique mis à disposition des communes
- Organisation de campagnes de broyage
- Animations (Disco Soupe, Nos amies les p'tites bêtes du compost, Bio en Fête, etc.)

- Dans le cadre du PLPDMA, déployer les actions de prévention des déchets et d'exemplarité dans les établissements communaux et intercommunaux, et lancer le « défi foyer zéro déchet » sur le territoire.

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le

ID : 056-215601956-20260910-2025_RA_AS-B-AU

Prestations de collecte

Le prestataire du marché de collecte des déchets en porte à porte et en apport volontaire a été retenu en février. Un travail de préparation a été réalisé pour redimensionner les tournées de collectes, accompagner à la commande des matériels dont les nouveaux camions de collecte avec cabine surbaissée, lève-conteneur électrique, flocage et carburant à l'OLEO 100 (biocarburant issu du colza).

Ce marché est marqué par le transfert des agents de collecte précédemment en régie Arc Sud Bretagne vers le prestataire privé, ce qui a nécessité un accompagnement des agents par un travail collaboratif étroit entre les services ressources humaines et exploitation de la collectivité et du prestataire.

Services techniques - Pôle Technique

Contexte

L'année 2025 marque une étape importante dans le fonctionnement des services communautaires à vocation technique (Espaces verts, interventions techniques, SPANC, Fauchage, Cycles de l'eau). Ils ont emménagé dans le nouveau Centre Technique Communautaire situé au parc d'activité de La Grée à Nivillac, remplaçant ainsi 4 sites auparavant répartis sur le territoire en 1 seul. Les obligations réglementaires en termes de respect de la biodiversité et l'évolution climatique obligent les agents à adapter leurs pratiques pour maintenir un entretien qualitatif des espaces verts, des bords de voirie, des chemins et des voies vélo. Par ailleurs, la gestion du patrimoine bâti communautaire est fortement impactée par la hausse du coût des énergies.

Moments forts



Emménagement des services dans le nouveau Centre Technique Communautaire



Rénovation du toit de la Maison de la Solidarité à Nivillac avec désamiantage



L'ensemble des voiries a été analysé à l'aide de l'intelligence artificielle afin de faire un état des lieux global.

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 056-215601956-20260910-2025_RA_AS-B-AU

Priorité de l'année

« Emménager dans les nouveaux locaux du Centre Technique Communautaire tout en maintenant le service rendu à la population »

Chiffres clés

1 531 907,20 €

montant des investissements pour le Centre Technique Communautaire

1 200 km

nombre de kilomètres de bords de voiries à traiter en fauchage et débroussaillage

200 km

nombre de kilomètres de voiries diagnostiquées via l'intelligence artificielle

Les grandes actions 2025

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le

ID : 056-215601956-20260910-2025_RA_ASB-AU

Inventaire du patrimoine des espaces verts

Les agents des services des espaces verts et cartographique ont formalisé à travers l'outil SIG le patrimoine végétal de la collectivité. Ce nouvel outil permet d'optimiser les interventions et d'améliorer la gestion des espaces verts communautaires. Cela permet aussi de capitaliser le savoir des agents et d'apporter les connaissances nécessaires à la mise en place d'un plan de gestion différenciée.

Quelques chiffres de l'inventaire :

213 arbres, dont 23 espèces différentes sur plus de 759 hectares d'espaces verts.

Etude de vulnérabilité de la zone conchylicole

Cette étude visait à identifier les sources potentielles de contamination microbologique affectant les zones conchylicoles, et à comprendre leur dynamique à l'échelle du bassin versant et du littoral.

L'année 2025 s'est donc conclue par un diagnostic complet avec un plan d'actions hiérarchisé et opérationnel pour garantir la qualité sanitaire des coquillages.

Implantation des ombrières sur le site du CTC

Dans le cadre de la politique de développement des énergies renouvelables prévu dans le cadre du Plan Climat Air et Energie du Territoire (PCAET), un partenariat avec Morbihan Energies a permis l'implantation de 1200 m² d'ombrières photovoltaïques sur le site du Centre Technique Communautaire à Nivillac. La production électrique sera injectée dans le réseau Enedis et alimentera à terme les habitations et bâtiments environnants. En contrepartie, la Communauté de Communes bénéficiera d'un tarif préférentiel sur l'électricité consommée par les bâtiments communautaires situés sur Nivillac.

Perspectives 2026

- Réaliser l'inventaire du patrimoine pluvial des voiries communautaires.
- Entreprendre les travaux de reprise d'enrobé sur les communes de Saint-Dolay et de Nivillac.
- Sécuriser et cartographier les données du service SPANC.
- Réaliser les travaux de remplacement du système de chauffage et de ventilation du cinéma de Muzillac.

Service Comptabilité Finances - Pôle Ressources et finances

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le

ID : 056-215601956-20260910-2025_RA_ASB-AU

Contexte

Le service Comptabilité Finances est chargé de l'élaboration des budgets et de leur exécution, de la comptabilité analytique par service avec mandatement et émissions des avis de sommes à payer, du suivi des indicateurs financiers, de la gestion de la trésorerie, de la dette, de la TVA, des versements de subventions, du suivi des régies et des déclarations d'assurances.

Moments forts

JUILLET : Présentation lors du Conseil Communautaire du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) sur la gestion de la Communauté de Communes pour les exercices 2019 et suivants.

La CRC y fait 5 recommandations dont une relative aux finances : se rapprocher du comptable public afin de fiabiliser l'inventaire comptable au regard de l'état de l'actif.



Priorité de l'année

« Maintenir une santé financière saine et maîtrisée, et accompagner au mieux les services dans les procédures budgétaires et comptables »

FEVRIER : Rencontre Finances avec les DGS des communes pour présenter les mesures du projet de loi de finances 2025 et les relations financières entre la Communauté de Communes et ses communes membres.

JUILLET : Réunion d'information de la DGFIP, avec présentation du nouveau Responsable du Service de Gestion Comptable d'Auray en poste depuis le 1er janvier 2025, et de différents thèmes d'actualités, et signature d'une convention de recouvrement.

Chiffres clés

17,5 M€

Dépenses réelles de fonctionnement

3,8 M€

Dépenses réelles d'investissement

1 budget principal
3 budgets annexes

2 427 titres
3 386 mandats

5 M€

Montant de la dette consolidée au 31/12/2025

Les grandes actions 2025

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le

ID : 056-215601956-20260910-2025_RA_ASB-AU

Clôture du budget annexe «Locations Immobilières» le 31 mars

Arc Sud Bretagne ayant cédé un certain nombre de biens immobiliers à usage locatif depuis 2021, il n'était plus pertinent de conserver un budget annexe dédié à la gestion des locations immobilières. La gestion des biens restant en location a été reprise au budget principal.

Remboursement anticipé d'emprunts

Des cessions ayant engendré un excédent d'investissement et un bon niveau de trésorerie, Arc Sud Bretagne a pu procéder au remboursement anticipé total ou partiel de 6 emprunts pour un montant total de 528 000 €, permettant de réaliser une économie sur intérêts d'emprunts de près de 40 000 €.

Clôture du budget annexe «Transports scolaires» le 31 décembre

Arc Sud Bretagne est autorité organisatrice de second rang en matière de gestion du transport scolaire pour les maternelles et élémentaires. La Région ayant modifié les modalités de la convention signée dans ce cadre avec la Communauté de Communes, notamment les conditions de prise en charge des paiements réalisés auprès des transporteurs, le montant des dépenses relatives aux transports des scolaires ne nécessitait plus le maintien d'un budget annexe.

Perspectives 2026

- Elaborer le Plan Pluriannuel de Fonctionnement et d'Investissement (PPFI) 2027-2032.
- Renforcer l'accompagnement des services dans la recherche de subventions et l'élaboration des dossiers.
- Améliorer la mise en œuvre de l'annexe verte des comptes financiers uniques.

Service Achats Marchés publics - Pôle Ressources et finances

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le

ID : 056-215801956-20260910-2025_RA_ASB-AU

Contexte

Par « marchés publics », on entend le processus par lequel les organismes publics acquièrent des travaux, des biens et des services auprès de fournisseurs au terme d'une procédure ouverte et concurrentielle visant à obtenir des prestations de qualité et d'un bon rapport coût-avantage.

Le service Achats Marchés Publics accompagne et conseille les élus et les services dans la conduite des procédures de consultation en matière de commande publique, dans une optique de transparence, de sécurisation juridique et d'optimisation des achats. Il assure également le suivi de l'exécution administrative et comptable des marchés publics.

Moments forts



Le marché de collecte des déchets en porte-à-porte et en bornes d'apport volontaire a représenté un enjeu stratégique en matière de service rendu aux usagers, d'organisation territoriale et de maîtrise des coûts pour un montant de **11 486 000 € sur 7 ans**.



Le renouvellement des marchés d'assurances a permis de garantir une couverture adaptée aux risques de la collectivité tout en assurant une optimisation financière pour un montant de **542 248 € sur 4 ans**.

Priorité de l'année

« Garantir une livraison de biens et de services rentables, de qualité et dans les délais, tout en respectant les réglementations relatives aux marchés publics »



Une formation marchés publics conçue et animée par le service à destination des agents de la collectivité.

Chiffres clés

21 procédures de passation de marchés dont **3** formalisées

13 M€ HT

Montant total des 21 marchés

Grandes actions 2025

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le

ID : 056-215601956-20260910-2025_RA_ASB-AU

Fonctionnement du service

En 2025 le service Achats Marchés Publics a été fortement mobilisé pour assurer la préparation, la consultation et l'attribution de marchés stratégiques pour le fonctionnement et la continuité du service public.

Projets structurants

Le service a accompagné la réalisation de projets structurants pour le territoire, notamment la mise en œuvre de l'itinéraire cyclable n°13 Le Guerno – Noyal-Muzillac, contribuant au développement des mobilités douces et à l'amélioration des liaisons intercommunales.



Formation interne

Le service a également conçu et mis en place une formation dédiée aux marchés publics à destination des agents de la collectivité, structurée en deux volets complémentaires : les bases essentielles des marchés publics et le décryptage de la procédure interne.

Cette formation a permis de sensibiliser 21 agents au respect du cadre réglementaire de la commande publique, de renforcer la bonne application des procédures internes et de sécuriser les pratiques professionnelles. Elle a également contribué à améliorer la compréhension des rôles de chacun et à favoriser une collaboration plus efficace entre les services.

Perspectives 2026

- Renouvellement des instances communautaires dont la Commission d'Appel d'Offres (CAO).
- Il est prévu le renouvellement de 11 marchés.
- Accompagnement des nouveaux élus sur les procédures de marchés publics.

Protection des données et services numériques - Pôle Ressources

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

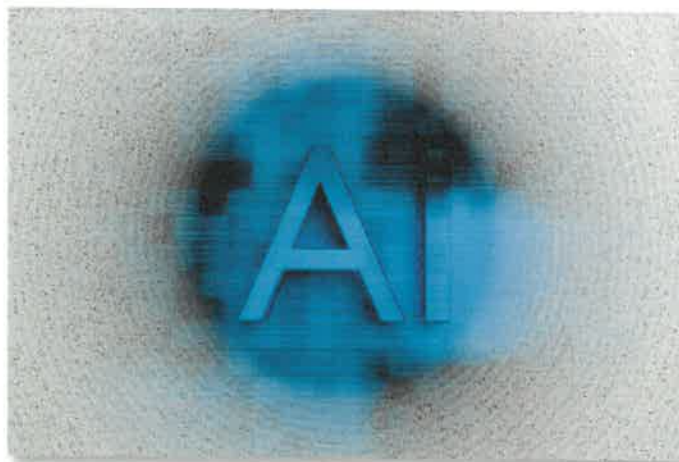
Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le 21/09/2026

ID : 056-215601956-20260910-2025_RA_ASB-AU

Contexte

Au cours de l'année 2025, le service mutualisé Protection des Données et Services Numériques a continué d'accompagner Arc Sud Bretagne dans la poursuite de sa transition numérique, avec le déploiement interne de nouveaux outils. Cette année a également été marquée par la montée en puissance de l'Intelligence Artificielle dans les usages privés comme professionnels, ce qui appelle à un encadrement et à un accompagnement du changement afin de tirer parti au mieux des opportunités qu'offrent les outils IA dans l'accomplissement de nos missions de service public, tout en identifiant et limitant les risques.



Cette année a eu lieu une nouvelle campagne de sensibilisation des agents de la collectivité sur les thèmes de la protection des Données et de l'Intelligence Artificielle

Priorité de l'année

« Accompagner la transformation numérique d'Arc Sud Bretagne et maintenir la cybersécurité comme priorité dans les services »

Chiffres clés

18/mois

nombre de cyberattaques visant les collectivités territoriales

source Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information

89%

communes qui expérimentent l'IA et utilisent l'IA générative.

source Baromètre Data Publica, Les collectivités territoriales, la donnée et l'IA

49%

communes de moins de 3500 habitants ayant engagé au moins un projet d'action publique basé sur la donnée numérique

source Baromètre Data Publica, Les collectivités territoriales, la donnée et l'IA

Grandes actions 2025

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le

ID : 056-215601956-20260910-2025_RA_ASB-AU

Sensibilisation à la Protection des données, la cybersécurité et l'Intelligence Artificielle

Les agents de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne ont une nouvelle fois été sensibilisés aux risques numériques avec pour thèmes, cette année, la Protection des données, la Cybersécurité et l'Intelligence Artificielle. En effet, les menaces numériques qui visent les collectivités publiques sont toujours plus présentes. Selon les derniers rapports des experts (l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information, plateforme Cybermalveillance...), ces menaces se transforment avec l'apparition de nouvelles formes de cyberattaques qui nécessitent toujours plus de sécurité et surtout plus de vigilance. L'humain étant un facteur décisif pour parer ces attaques, la sensibilisation est une brique essentielle pour bien se protéger. Arc Sud Bretagne s'assure donc de transmettre les bons gestes et les bons réflexes à ses collaborateurs afin de garantir la sécurité des données traitées dans l'exercice de leurs missions. Cette année, une partie importante de cette sensibilisation a consisté en une introduction à l'Intelligence Artificielle, avec pour objectif d'en expliquer le fonctionnement, l'usage mais également de présenter les limites des outils basés sur cette technologie.

Adoption d'une Charte de Bon Usage de l'IA

En 2025, l'Intelligence Artificielle a été un axe important dans la réflexion d'Arc Sud Bretagne sur l'orientation de sa transition numérique. En effet, l'usage des outils basés sur cette technologie a connu une forte augmentation, que ce soit dans le domaine privé comme professionnel. Consciente des opportunités que peuvent amener ces outils en matière de conduite de l'action publique, d'efficacité et de productivité, la Communauté de Communes a souhaité faire preuve de réactivité et fournir un cadre au développement de l'IA dans ses services. Ainsi, une Charte de Bon Usage de l'IA a été rédigée et adoptée. Annexée à la Charte Informatique, l'objectif de ce texte est donc d'encadrer le déploiement et l'utilisation de l'IA aussi bien dans les processus internes de la collectivité que dans les services rendus aux usagers. Afin de garantir une utilisation légalement conforme, responsable et adaptée, cette charte ancre le développement de l'usage de l'IA au sein des services d'Arc Sud Bretagne dans 5 grands principes : la transparence, la sécurité, la maîtrise, la proportionnalité et la durabilité.

Perspectives 2026

- Continuer à renforcer et développer l'usage du numérique en plaçant au cœur des priorités la sécurité des données des habitants du territoire.
- S'adapter aux nouveaux besoins et usages afin de garantir un service public toujours plus performant.

Contexte

Le service a pour objectifs de :

- Piloter et mettre en œuvre une politique RH adaptée aux besoins de la collectivité, afin de garantir la continuité et la qualité des services rendus aux habitants, tout en veillant à la qualité de vie et aux conditions de travail des agents.
- Accompagner au quotidien les agents et les responsables de service et le développement de leurs compétences



Priorité de l'année

« Renforcer l'attractivité et la fidélisation des agents tout en améliorant la qualité de vie, les conditions de travail et la santé au travail, afin de garantir un service public durable et de qualité »



Chiffres clés

79 agents au service du territoire au 31/12/2025
dont **56%** de femmes
44 % d'hommes

8,22 % Taux d'emploi direct (bénéficiaires de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés)

5 réunions du Comité Social Territorial

Les grandes actions 2025

Actions d'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT)

Pour favoriser un **meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée**, de nouveaux cycles de travail et des plages horaires variables plus étendues ont été instaurés. Les conditions de télétravail ont été assouplies, tout en maintenant la cohésion d'équipe grâce à une présence obligatoire sur site d'au moins trois jours par semaine. Ces mesures permettent de concilier flexibilité et échanges professionnels, tout en renforçant la collaboration et le lien entre collègues.

Dans un souci de **développement durable**, un forfait mobilités durables a été mis en place pour inciter les agents à privilégier les modes de déplacement doux, comme le vélo ou le covoiturage, pour leurs trajets domicile-travail. Cette initiative contribue à la transition écologique et valorise des pratiques responsables.

Perspectives 2026

- Poursuivre les actions en faveur de la modernisation des pratiques, de l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail, et de la prévention des risques professionnels :
- Projet de dématérialisation du processus de demande d'absences (congrés, RTT, heures de récupération) afin de fiabiliser les procédures et réduire les délais de traitement.
- Réalisation d'un audit sur les risques psychosociaux afin d'identifier les facteurs de risques, d'analyser l'organisation du travail et de proposer des actions d'amélioration.

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le

ID : 056-215601956-20260910-2025_RA_ASB-AU

Pour **améliorer la communication interne**, le service RH a initié des permanences bimensuelles délocalisées au Centre Technique Communautaire de Nivillac, facilitant l'accès aux informations et aux conseils pour l'ensemble des agents.

Dans le cadre de la **prévention et du maintien en emploi**, une enquête sur les troubles musculo-squelettiques a été réalisée auprès de tous les agents, suivie de quatre études de postes techniques pour identifier et réduire les risques professionnels.

Enfin, pour **créer et maintenir un environnement de travail respectueux, serein et favorable au bien-être des agents**, une charte du bien vivre ensemble a été co-écrite en réunion interservices. Elle rappelle les valeurs communes de respect, d'écoute et de coopération, et définit les comportements attendus pour favoriser un climat professionnel apaisé et inclusif.

Contexte

L'interconnaissance entre agents est devenue un point clé pour la performance et la cohésion des collectivités territoriales, dans un contexte de contraintes budgétaires et de réformes institutionnelles. Enjeu de cohésion sociale et de bien-être au travail, la communication interne devient un levier essentiel pour maintenir le lien social entre agents.

Multiplier les dialogues, favoriser le décroisement des services, connaître les contraintes respectives,... Cette dynamique permet de mieux comprendre les métiers de chacun, de simplifier les échanges, et de renforcer l'engagement en donnant du sens.

Moments forts



Cérémonie des Vœux institutionnels 2025 dans les nouveaux locaux du « Vieux Couvent » à Muzillac



Organisation de la 3^e « journée de cohésion et de convivialité » pour les agents d'ASB, organisée à la base nautique d'Arzal



Suite à l'emménagement des services et la pose de la nouvelle enseigne, inauguration du Centre Technique Communautaire de Nivillac

Chiffres clés

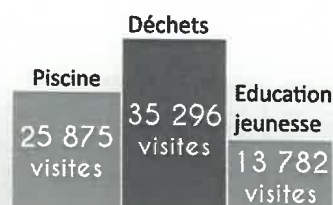
+62%

hausse des sollicitations du service Communication par les autres services d'ASB.
(171 contre 105 en 2024)

5,3%

Progression du nombre de visites sur le site internet
(soit 93 334 visiteurs)

Rubriques les plus visitées :



25 133

visites sur la page Facebook
1 138 abonnés
313 publications sur l'année

920

abonnés à la page LinkedIn

Les grandes actions 2025

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le

ID : 056-215601956-20260910-2025_RA_ASB-AU

Nouveau module de réservation en ligne

Un nouveau module a été inséré au site internet de la Communauté de Communes, pour répondre à un besoin spécifique de la piscine des Métairies. Il s'agit de permettre aux usagers de s'inscrire directement en ligne à une activité, tout en limitant automatiquement le nombre d'inscrit par session. La mise en place de cet outil a permis aux services de la piscine d'optimiser le temps passé à la gestion des inscriptions aux différents cours proposés.

Cet outil a également bénéficié au service Déchets, dans le cadre des ateliers animés autour des composteurs notamment.

Il pourra encore être utile pour toutes les actions des services nécessitant des inscriptions et la réservation de créneaux spécifiques.

Rafrâichissement de l'outil Flashinfos

Une nouvelle version de la newsletter interne d'Arc Sud Bretagne, le «Flashinfos» a été mise en place en septembre. Le document a été remanié. Nouvelles rubriques, moins de texte et plus d'images, le contenu est maintenant plus tourné vers les agents, le partage de leurs missions, la valorisation des actions des services et des agents, et l'interconnaissance.

Perspectives 2026

- Accompagnement du service Déchets sur le marché relatif à l'identité visuelle du service.
- Bilan du site internet après 3 ans de mise en service, pistes d'évolution, mise à jour de l'arborescence.

Révision du SCot : Publications réglementaires de l'enquête publique

Suite à la révision du SCOT, une phase de consultation via enquête publique a été organisée l'été dernier.

L'organisation d'une telle enquête est très règlementée. Les publications et documents à communiquer à la connaissance du public sont très précis. Le service Communication a accompagné le service Aménagement pour assurer les obligations réglementaires de publications : Réalisation des panneaux d'affichages nomenclaturés affichés aux entrées de chaque commune, publications dématérialisées des outils et du registre des contributions, communication et diffusion des permanences sur le site et les réseaux sociaux

Signalétique piscine et salle omnisports

La signalétique extérieure de la Piscine des Métairies a été remplacée. Le visuel extérieur ne correspondait plus la réalité de l'équipement (piscine ouverte), et les horaires n'étaient pas visibles à l'extérieur. Deux grands panneaux ont été installés, ainsi qu'une signalétique routière pour préciser l'accès à l'équipement. Parallèlement, sur le même site, une enseigne «salle omnisport» a été posée au fronton de la salle, sur le bâtiment qui en était dépourvu.

- Accompagnement des nouveaux élus suite aux élections municipales (dossier d'accueil, codes accès intranet, trombinoscope,...).

Tourisme - Pôle Aménagement du territoire

Contexte

Selon l'outil Flux Vision Orange de l'ADT du Morbihan, la fréquentation est stable, avec 1,87 million de nuitées estimées sur le périmètre d'Arc Sud Bretagne. La saison reste contrastée : séjours plus courts et dépenses en baisse, malgré une activité globalement satisfaisante pour la plupart des professionnels. L'Allemagne reste la première clientèle étrangère, devant le Royaume-Uni, la Belgique et les Pays-Bas. Côté français, les visiteurs viennent principalement de Loire-Atlantique, d'Ille-et-Vilaine et du Maine-et-Loire. L'excursionnisme séduit toujours : +6 % en 2024 avec 3,8 millions de visiteurs à la journée.

Moments forts



Accueil de journalistes sur le territoire, avec de belles parutions, dont un cahier spécial 16 pages dans l'édition Juillet-Août de Bretagne magazine.



Septembre 2025 : 2 jours de tournage aux côtés du vidéaste Tristan Gouérou pour produire des contenus pour les réseaux sociaux.



5ème édition des Semaines Economiques du Tourisme et des Savoir-faire, rendez-vous incontournable : 46 visites ont réuni 398 participants.

Chiffres clés

517 373 €

taxe de séjour déclarée
par les hébergeurs

284 512

nuitées sur le territoire,
dont **67%** sur Damgan,
Ambon, Billiers

120 779 €

Recettes commerciales de l'OT
(Billetteries, locations de salle, visites
guidées, boutique,...)

540 483

visites sur le site internet

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le

ID : 056-215601956-20260910-2025_RA_ASB-AU

Priorité de l'année

« Continuer à développer les actions de l'Office de Tourisme afin de soutenir l'activité touristique et renforcer l'attrait du territoire »

Les grandes actions 2025

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le

ID : 056-215601956-20260910-2025_RA_ASB-AU

Appel à projet Agritourisme

Dans le cadre de la destination touristique Golfe du Morbihan Bretagne Sud, un appel à projets dédié à l'agritourisme a été lancé afin d'accompagner les exploitants agricoles dans la mise en tourisme de leur activité et la valorisation de leur savoir-faire.

Début 2025, 37 dossiers ont été déposés sur les 7 EPCI de la Destination, 11 ont été retenus, parmi lesquels ceux de trois exploitations du territoire : Maison Jeanne & Jean (Ambon), La Petite Arche de la Vallée (Nivillac) et Gwenan Mor Braz (Ambon).

Ces trois structures ont sollicité 70 719 € d'aides. 24 157 € ont été accordés par la Région Bretagne, via la destination coordinatrice en matière d'ingénierie touristique.

Lancement de la refonte du site web de l'OT

L'Office de Tourisme a lancé la refonte de son site web à la fin du 2nd trimestre. Reposant sur un nouveau socle technique conforme aux normes RGAA, ce nouveau site intégrera :

- des outils destinés aux partenaires professionnels,
- de nouveaux connecteurs pour les circuits de randonnée,
- un moteur de recherche intelligent,
- l'ajout d'une cinquième webcam sur le Port Neuf à La Roche-Bernard,
- un outil de création de PDF dynamiques et à la demande, ainsi que de brochures digitales sur-mesure (guides hébergement, festivités...).

L'Office réfléchit également à la mise en place d'un outil carnet de séjour connecté à sa base de données, pour faciliter le conseil en séjour et le suivi hors les murs, y compris pour ses partenaires professionnels.

Poursuite de la stratégie de gestion de la relation client

L'Office de Tourisme a poursuivi sa stratégie de gestion de la relation client (GRC), en collectant des contacts via son site web et en produisant une newsletter mensuelle présentant des contenus à fort potentiel de recherche. Ces communications mettent en avant les sites et activités touristiques du secteur, adaptées aux saisons.

Parallèlement, des articles web "Expériences" ont été rédigés et déclinés pour diffusion sur les réseaux sociaux, avec un ton engageant et humoristique visant à se démarquer des destinations voisines.

Evolution et optimisation des éditions print

Pour réduire les coûts d'impression, le magazine de la destination est repensé dès le second semestre 2025 pour paraître désormais tous les 2 ans. Suivront le guide hébergement et le guide festivités printemps repensés en e-brochure imprimables à la demande.

Perspectives 2026

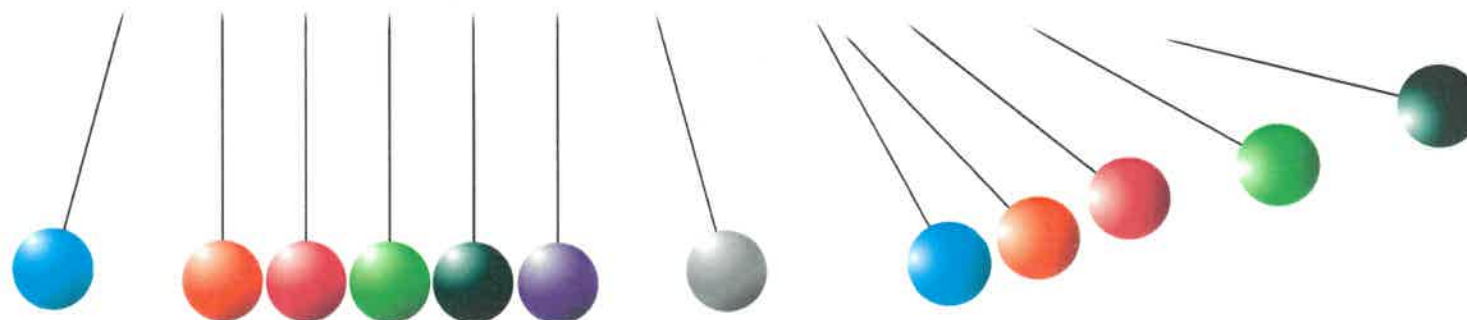
- Imprimer un nouveau plan vélo et rando, pour accompagner la création d'aires de service rando-vélo à Arzal et Muzillac avec la destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan.
- Travailler sur le marché Allemand en partenariat avec Rochevilaine et Tourisme Bretagne
- Mettre en ligne le nouveau site web au 2d trimestre.
- Renouveler le Comité de Direction, chargé de piloter les orientations et les projets
- Développer de nouveaux services à destination des visiteurs, résidents secondaires et habitants (carnet de séjour digital, pdf dynamiques,...).

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le

ID : 056-215601956-20260910-2025_RA_AS-B-AU



Communauté de Communes

Arc Sud Bretagne

Allée Raymond Le Duigou

56190 MUZILLAC

02 97 41 46 26 - www.arc-sud-bretagne.fr



Directeur de publication : Bruno Le Borgne
Création graphique / réal : Fanny Gheerbrant
Crédits photos : Arc Sud Bretagne - Pixabay - Unsplash

Ce document peut être imprimé à l'accueil sur simple demande

Avril 2026



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

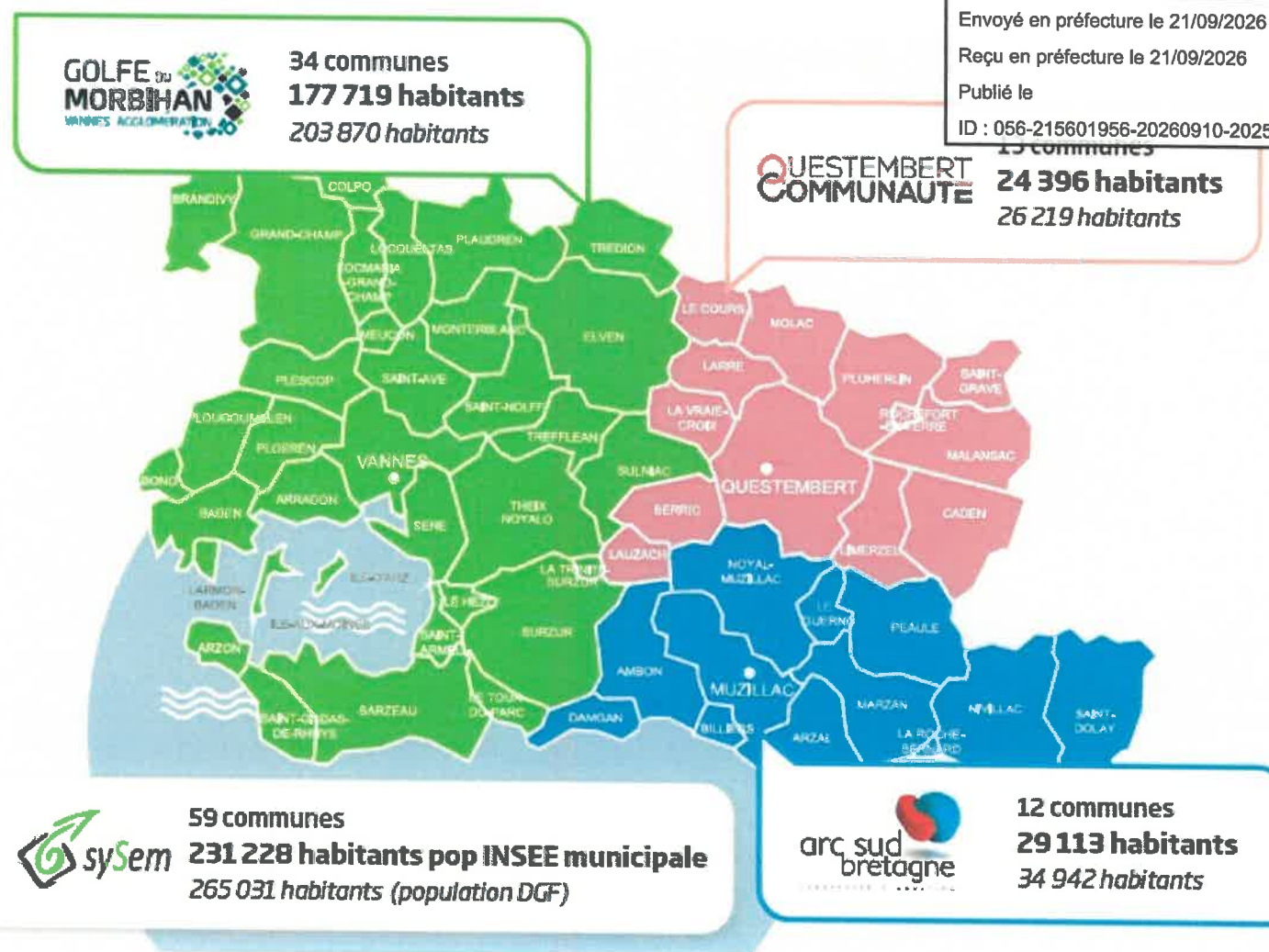
Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le

ID : 056-215601956-20260910-2025_RA_SYSEM-AU

Présentation du rapport d'activité 2025

LE TERRITOIRE



LA VALORISATION DES DÉCHETS EN 2025

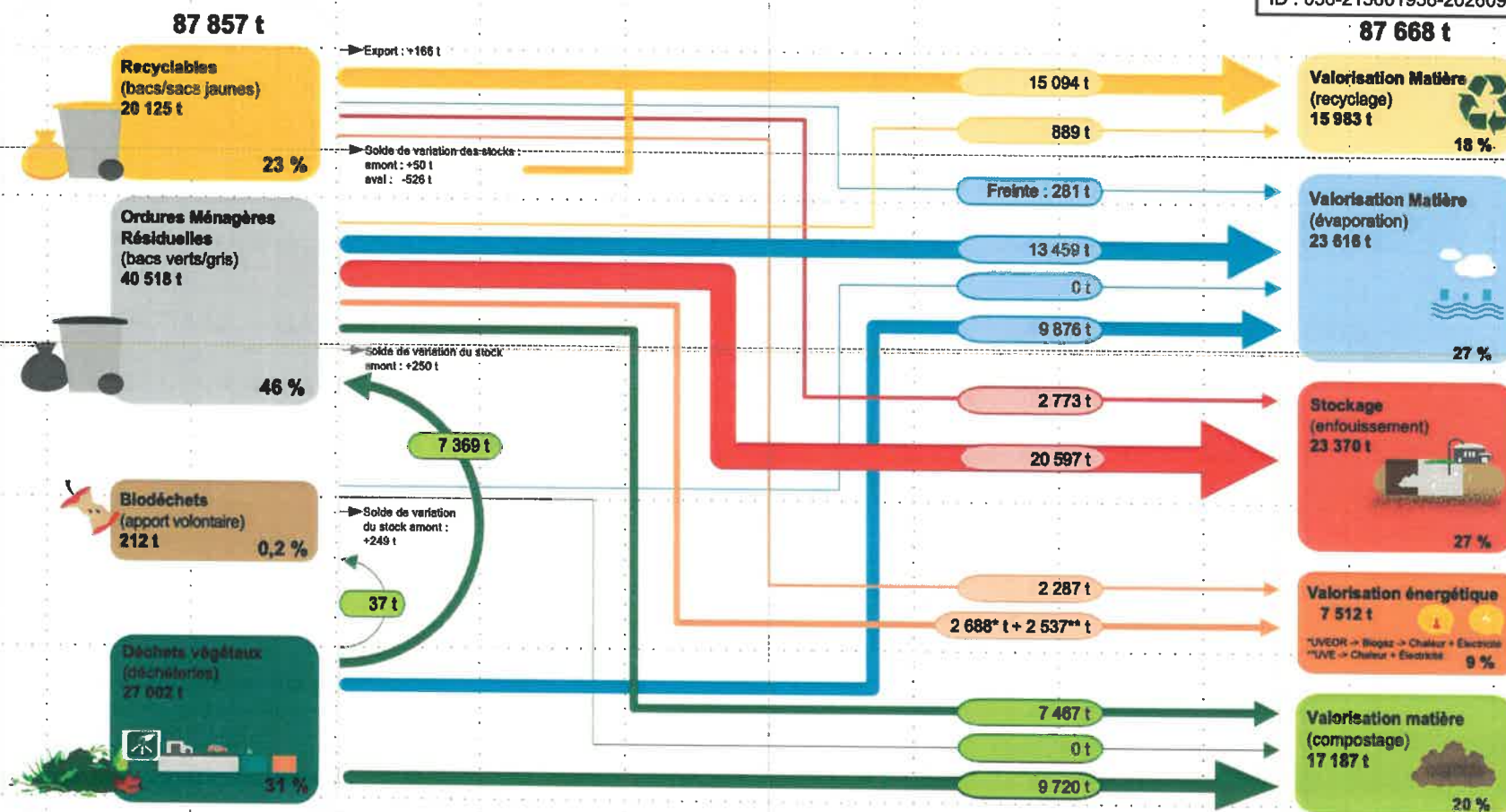
Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le

ID : 056-215601956-20260910-2025_RA_SYSEM-AU

FLUX PRIS EN CHARGE



VOIES DE VALORISATION

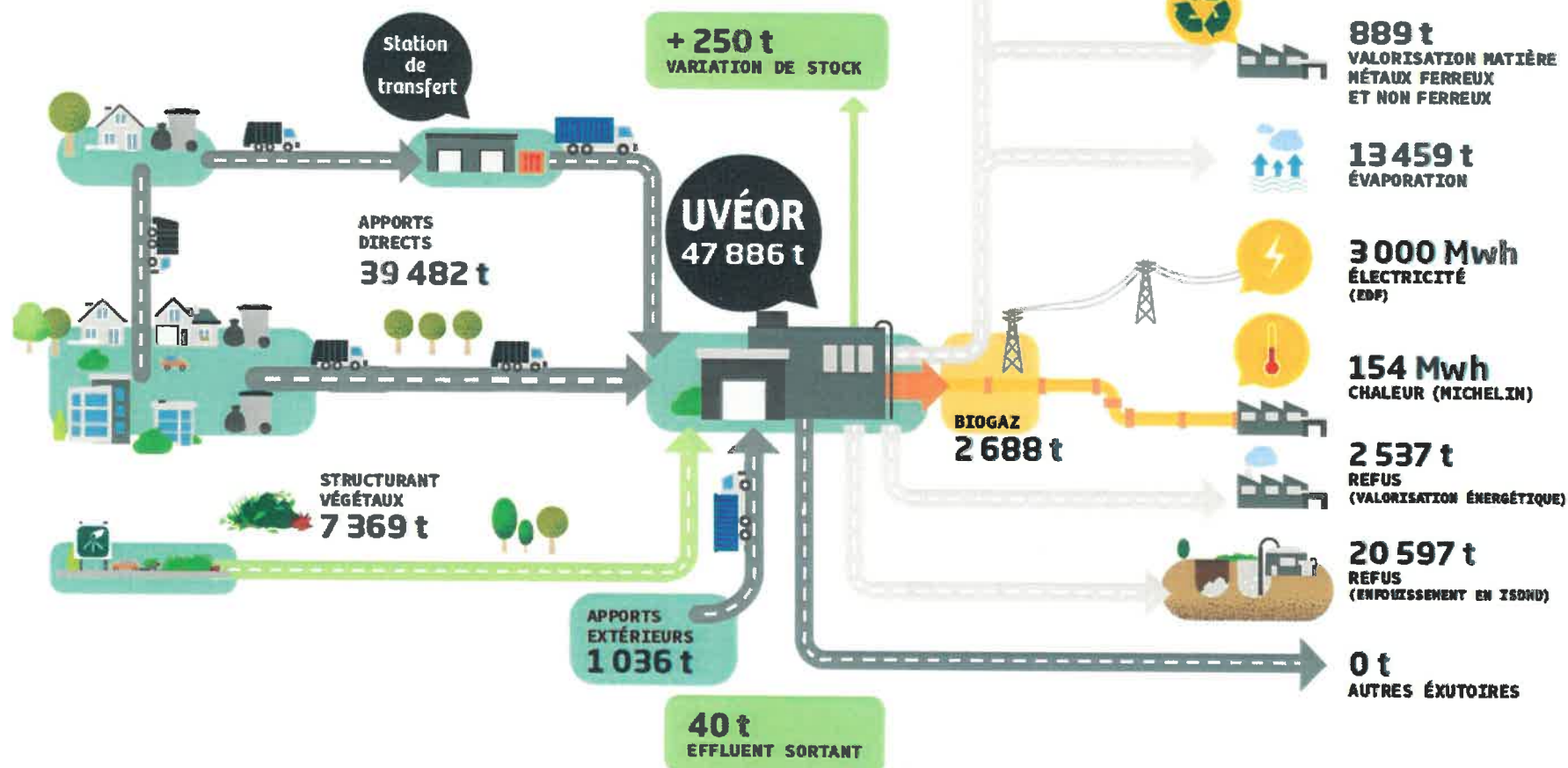
LA FILIÈRE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le

ID : 056-215601956-20260910-2025_RA_SYSEM-AU



Syndicat de traitement des déchets ménagers du Sud-Est Morbihan



LA COMPOSITION DE NOTRE POUBELLE



35% DÉCHETS FERMENTESCIBLES

Déchets alimentaires, déchets alimentaires non consommés, déchets de jardin, légumes non transformés

13 311 TONNES

Soit 58 kg/hab.



20% TEXTILES SANITAIRES

Textiles d'hygiène (couche, lingettes ...) ou papiers (mouchoirs)

7 590 TONNES

Soit 33 kg/hab.



15% AUTRES PLASTIQUES

Dont objets en plastiques

5 722 TONNES

Soit 25 kg/hab.



6% INCOMBUSTIBLES NON CLASSÉS

Céramiques, gravats, litière minérale

2 280 TONNES

Soit 10 kg/hab.



5% PAPIERS

dont imprimés non sollicités

2 006 TONNES

Soit 9 kg/hab.



4% CARTONS

1 498 TONNES

Soit 6 kg/hab.



4% TEXTILES

Dont textile d'habillement

1 456 TONNES

Soit 6 kg/hab.



2% MÉTAUX

Emballages métalliques, couvercles

898 TONNES

Soit 4 kg/hab.



3% COMBUSTIBLES NON CLASSÉS

1 010 TONNES

Soit 4 kg/hab.



3% VERRE

Bouteilles, bocaux

1 102 TONNES

Soit 5 kg/hab.



2% COMPOSITES

Petits appareils ménagers principalement

811 TONNES

Soit 3 kg/hab.



1% FLACONNAGES PLASTIQUES

334 TONNES

Soit 1 kg/hab.



0,3% DÉCHETS SPÉCIAUX

Piles, batteries, médicaments...

129 TONNES

Soit 0,6 kg/hab.



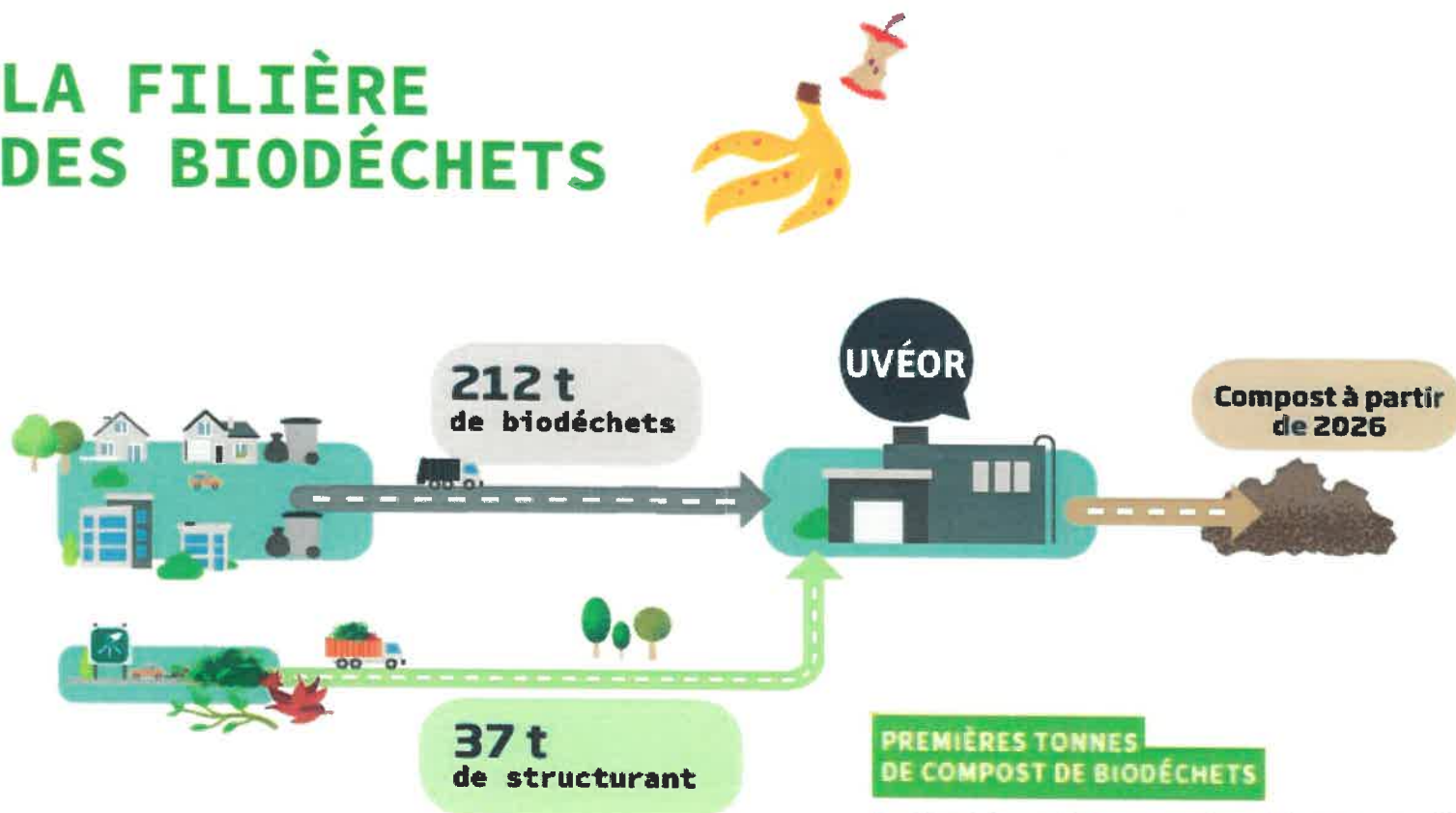
Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le

ID : 056-215601956-20260910-2025_RA_SYSEM-AU

LA FILIÈRE DES BIODÉCHETS



PREMIÈRES TONNES DE COMPOST DE BIODÉCHETS

Les biodéchets collectés séparément des ordures ménagères sont reçus et valorisés par l'UVÉOR, séparément de la Fraction Fermentescible des OMR (page 12).

En 2025, l'UVÉOR VENESYS a reçu 212 tonnes de biodéchets. Mélangés à du broyat de déchets végétaux, les biodéchets sont mis à fermenter

dans des tunnels en présence d'oxygène. Peu à peu, ils vont se transformer en compost. Ce compost, après avoir été criblé, est vendu à des agriculteurs locaux pour amender les sols. L'UVÉOR a produit cette fin d'année 2025 ses premières tonnes de compost de biodéchets.

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

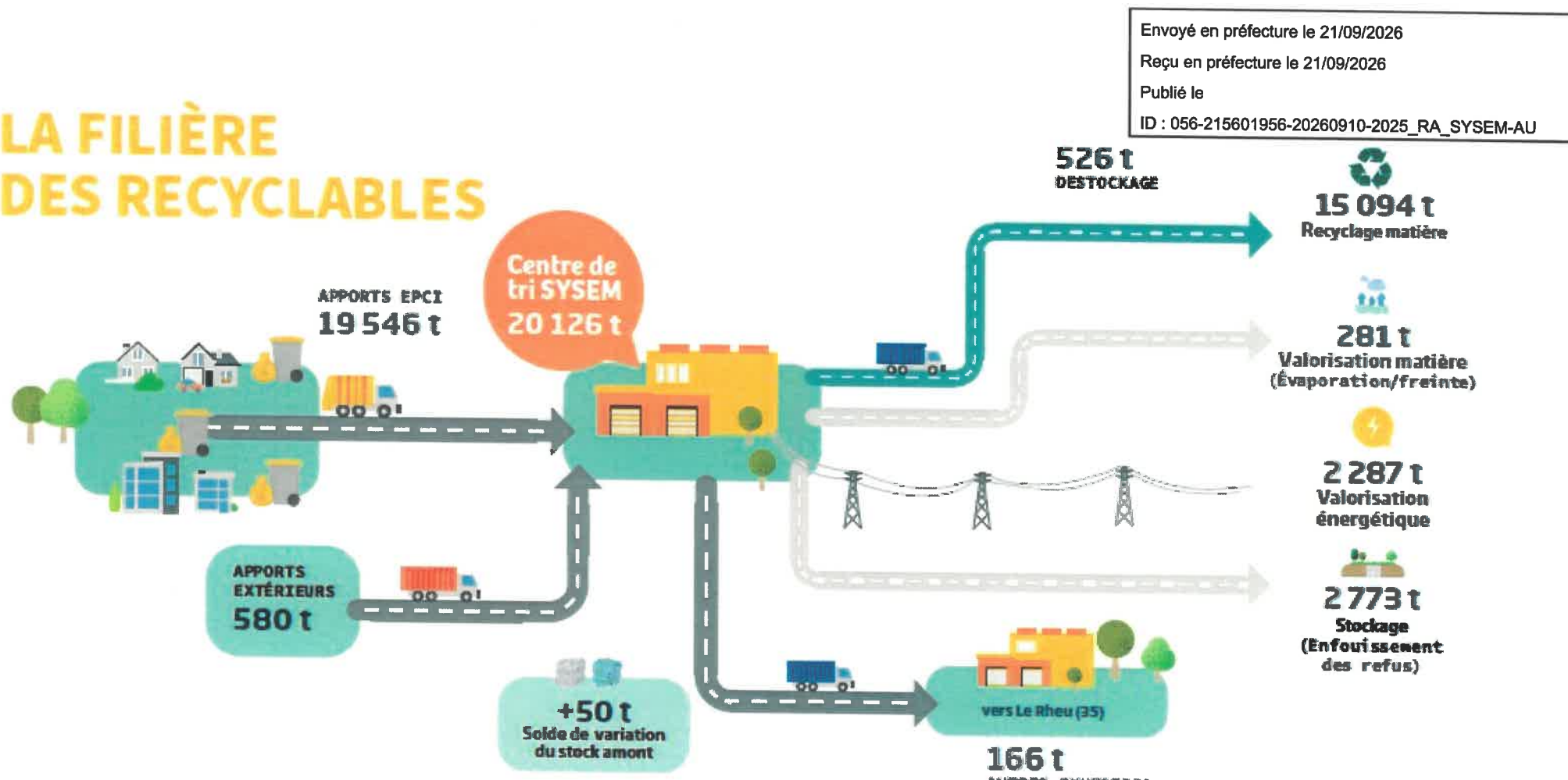
Publié le

ID : 056-215601956-20260910-2025_RA_SYSEM-AU

- Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (88%)
- et Questembert communauté (12%).

Il y a eu 120 apports en 2025.
L'apport moyen est de **1 764 kg**.

LA FILIÈRE DES RECYCLABLES



LES MATIÈRES TRIÉES AU CENTRE DE TRI VENESYS

43% MIX FIBREUX

(Hors apports extérieurs)

8 269 TONNES* 24,7 kg/hab.**

15% BOUTEILLES, POTS et barquettes plastiques

2 856 TONNES* 8,5 kg/hab.**

6% EMR

1 112 TONNES* 3,3 kg/hab.**

4% ACIER

853 TONNES* 2,5 kg/hab.**

3% BRIQUES ALIMENTAIRES

631 TONNES* 1,9 kg/hab.**

2% FILMS PLASTIQUES

452 TONNES* 1,4 kg/hab.**

1% ALU

191 TONNES* 0,6 kg/hab.**

26% REFUS DE TRI

5 021 TONNES* 15 kg/hab.**

EXPÉDITIONS DES MATIÈRES RECYCLABLES EN FRANCE ET EN EUROPE

depuis le centre de tri VENESYS, en 2025



VALORISATION DES MATIÈRES RECYCLABLES

35% 65%



Envoyé en préfecture le 21/09/2026

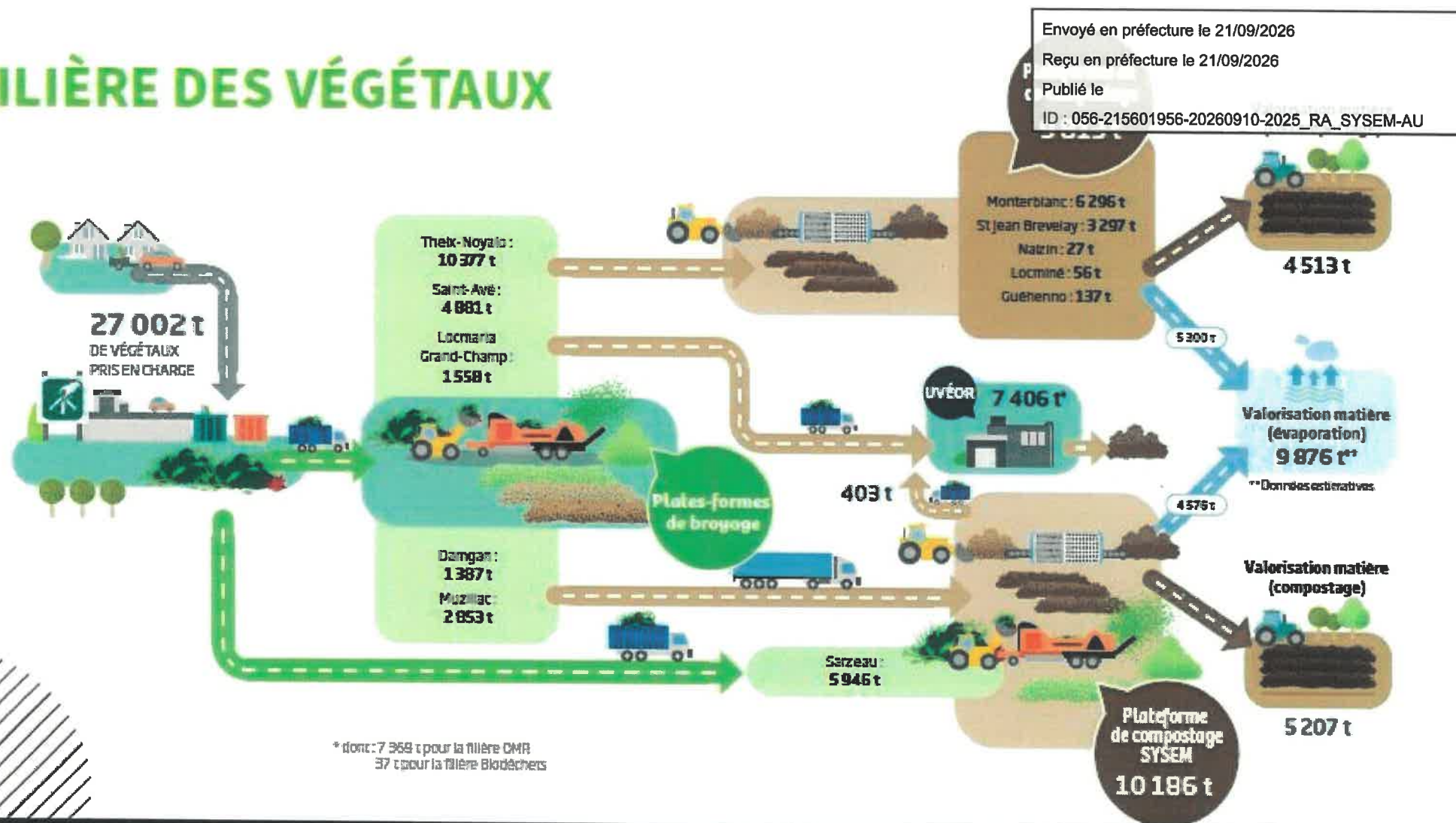
Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le

ID : 056-215601956-20260910-2025_RA_SYSEM-AU



LA FILIÈRE DES VÉGÉTAUX





TRAVAUX

DE MISE EN CONFORMITÉ DE L'ÉCOSITE DE LA LANDE DU MATZ

- Le renouvellement des équipements d'entrée (pont-bascule, locaux, portail...),
- La mise en conformité de la plateforme de valorisation des déchets végétaux,
- Le contrôle et la réfection des réseaux des effluents résiduaires,
- La réhabilitation de l'ISDND (ex Centre d'Enfouissement Technique de Classe 2),
- La modernisation de la station de traitement des effluents.



Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le

ID : 056-215601956-20260910-2025_RA_SYSEM-AU

Pont
bascule



Hydrocurage



Séparation zone de travaux
zone exploitation

LA COMMUNICATION

CAMPAGNE DE COMMUNICATION SUR LES DÉCHETS INDÉSIRABLES

Fin 2025, le Syndicat a lancé une campagne de communication pour protéger les installations de traitement et les agents chargés de leur exploitation contre les déchets dits "indésirables" ou dangereux. En pratique il s'agit de déchets explosifs, inflammables, de déchets électriques, de déchets qui s'enroulent autour des engrenages ou créent des torons comme les câbles, les tuyaux, les cordes et le textile.

Tous ces déchets ont des filières de valorisation spécifiques et ne doivent pas être jetés dans les ordures ménagères (poubelle noire) ou dans la collecte sélective (poubelle jaune).

Cette campagne s'est articulée autour de d'affichage, d'annonces presse, réseaux sociaux, site web du SYSEM, des EPCI et des mairies. Elle sera également renouvelée en 2026.

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le

ID : 056-215601956-20260910-2025_RA_SYSEM-AU



LA COMMUNICATION

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le

ID : 056-215601956-20260910-2025_RA_SYSEM-AU

CAMPAGNE DE COMMUNICATION SUR LES IMBRIQUÉS/EMBOÎTÉS



Initiée en 2024, la campagne de communication sur les déchets imbriqués /emboîtés a été poursuivie en 2025. Ludique, elle met en scène un pot de yaourt (en plastique) coincé dans une boîte de conserve (en métal) ! Pour être bien triés, les emballages doivent être séparés les uns des autres, non emboîtés, non imbriqués.

Cette campagne a été lancée dans le but d'améliorer la qualité du tri et le recyclage des matières. En effet, un mauvais tri entraîne des pertes de matière à recycler et donc une perte de recette de valorisation.

Les premiers résultats

Si les résultats peuvent encore être améliorés, nous constatons une réelle diminution de la part des imbriqués dans les apports et moins d'imbriqués sur les collectes de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération.

Le SYSEM a proposé des affiches 4x3 m et 120x176 cm, une campagne radio sur les ondes d'Hit West, Europe 2 et Radio Océane. La campagne a aussi été relayée dans la presse, les réseaux sociaux et les sites Internet du SYSEM, des EPCI et des mairies. Conscient que ces gestes de tri prennent du temps à être mis en place dans les foyers, le SYSEM redéploiera également cette campagne en 2026.

LA COMMUNICATION



LES ATELIERS « VERT L'AUTOMNE »

VERT L'AUTOMNE est l'évènement grand public de l'automne qui sensibilise à la réduction des déchets, à l'écocitoyenneté et à la préservation de la biodiversité.

Organisé par le SYSEM et ses collectivités membres, cet évènement met en avant tous les acteurs qui œuvrent au quotidien pour rendre le territoire plus durable.

Pour sa 2^e année d'existence, l'évènement a doublé sa fréquentation !
2495 personnes ont participé aux animations proposées de mi-septembre à fin novembre 2025 sur tout le territoire :

- Ateliers ménage au naturel, animés par Ar Tizan
- Ateliers salle de bain zéro déchet, animés par Géraudine Mercier, naturopathe
- Ateliers mon jardin zéro déchet, paillage et compostage, animés par les collectivités
- Ateliers Noël zéro déchet, animés par le SYSEM
- Ateliers Furoshiki animés par le SYSEM
- Ateliers réparations avec les repairs cafés de Séné, Surzur, Questembert et Pluherlin et réparation de vélos avec vélomotiv
- Ateliers réemploi avec La Recyclerie Péaulaise
- Ateliers enfants serious game et Contes scientifiques et écologiques avec Les Petits débrouillards du Pays de Vannes

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le

ID : 056-215601956-20260910-2025_RA_SYSEM-AU



« VOIR LE PROGRAMME
COMPLET »



- Visites du centre de tri et du centre d'enfouissement de La Vraie-Croix
- Animations natures proposées par Clim'action les sentinelles du climat et opération nettoyage de plage animée par l'association Les mains dans le sable
- Soirées ciné en partenariat avec le Cinéma Iris de Questembert et le Cinéma La Garenne de Vannes
- Disco soupe pour les étudiants de l'UBS avec les Cuisiniers solidaires
- World Cleanup day sur le territoire.
- Conférences zéro déchet animées par Zéro Waste Pays de Vannes
- Faîtes du réemploi porté par la ressourcerie Péaulaise
- Forum récup et réemploi proposé par la ressourcerie de Questembert

LES FINANCES ET LES COÛTS

LES COÛTS DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

EN 2025

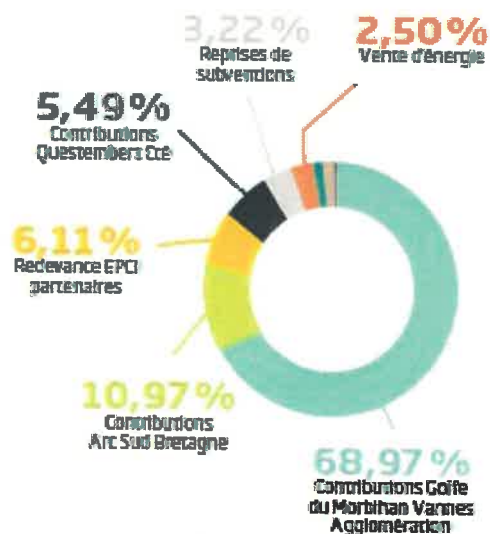


	COÛT TECHNIQUE AIDÉ (OPÉRATIONNEL)					Coût fonctionnel (structure et communication)
	Ordures ménagères résiduelles	Recyclables	Déchets végétaux	Anciens C.E.T.	ENSEMBLE des flux	
€/habitant	48,46 €	14,20 €	3,29 €	1,08 €	67,03 €	4,67 €
€/tonne	284,63 €	243,18 €	26,24 €	//	198,40 €	13,96 €

* Coût aidé: coût de l'ensemble des dépenses engagées pour le traitement d'un flux de déchet diminué des recettes perçues comme les subventions d'investissement pour les installations, recettes de vente de matières recyclables, de compost, d'énergie.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

(ENSEMBLE DES DÉPENSES
ET DES RECETTES ENGAGÉES POUR 2025)



Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le

ID : 056-215601956-20260910-2025_RA_SYSEM-AU

Recettes de fonctionnement

RECETTE	Montant	%
Contribution Golfe du Morbihan Vannes Agglomération	15 805 909,03 €	68,97%
Contribution Arc Sud Bretagne	2 512 890,16 €	10,97%
Redevance EPCI partenaires	1 400 471,87 €	6,11%
Contribution Questembert Communauté	1 259 110,63 €	5,49%
Reprise de subvention	739 024,50 €	3,22%
Produit de la vente d'énergie	573 613,34 €	2,50%
Produits Financiers	246 002,51 €	1,07%
Produit de la vente de matériaux	74 685,15 €	0,33%
Atténuation de charges	13 864,32 €	0,06%
	22 916 537,18 €	100,00%

BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU TRAITEMENT DES DÉCHETS

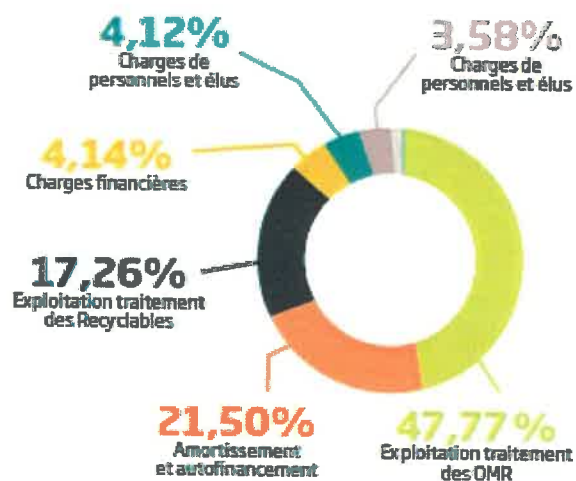
(ENSEMBLE DES DÉPENSES
ET DES RECETTES ENGAGÉES POUR 2025)

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le

ID : 056-215601956-20260910-2025_RA_SYSEM-AU



Dépenses de fonctionnement

DÉPENSES	Montant	%
Exploitation filière des OMR	10 502 109,65 €	47,77%
Amortissement et autofinancement	4 727 403,82 €	21,50%
Exploitation filière des Recyclables	3 795 346,12 €	17,26%
Charges de personnels et élus	910 323,08 €	4,14%
Exploitation des autres filières (végétaux, verres, post-exploitation)	906 228,17 €	4,12%
Charges financières	787 969,82 €	3,58%
Gestion de la structure et de la communication	268 865,63 €	1,22%
Reversement aux EPCI du produit de la vente des recyclables	85 895,24 €	0,39%
	21 984 141,53 €	100,00%

LES MARCHÉS

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le

ID : 056-215601956-20260910-2025_RA_SYSEM-AU

Dépenses / prestations rémunérées à des entreprises sur marchés publics de services

Entreprises	Nature des prestations	Montant marché HT	Dépenses 2025 HT
GEVAL (VEOLIA Propreté)	Exploitation d'UVEOR (Vannes) VENESYS	40 963 672,00 €	4 264 801,92 €
SUEZ RV OUEST	Exploitation du centre de tri de déchets VENESYS (Vannes)	16 600 274,32 €	3 755 322,95 €
ECOSITE CROIX IRTTEL/SECHE, SUEZ RV OUEST/MALHERBE	Transport et traitement des refus de FUEOR (non organiques)	9 017 171,40 €	5 098 453,89 €
COVED/ARVOR COMPOST/JAN/JEGOUSSE/SAUR VALBE/ LIGER/KERGOURDAN	Broyage, transport et valorisation des déchets végétaux depuis les plates-formes du secteur de Vannes dans une ou plusieurs installation (s) de traitement	4 300 723,44 €	545 692,03 €
SUEZ RV OUEST / SUEZ ORGANIQUE	Exploitation écosite Lande du Matz Sarzeau	2 147 173,03 €	533 839,97 €
OVIVE	Traitement des lixiviats du CET 2 Lande du Matz Sarzeau	524 000,00 €	114 139,87 €
GROUPAMA	Assurances	135 408,24 €	16 840,46 €
ODOURNET / CEBIOS	Surveillance des odeurs & logiciels de gestion des données	77 039,50 €	24 655,16 €
THEAUD	Transport des OMR depuis la station de transfert de l'Épine (Limerzel)	200 000,00 €	31 694,73 €
INOVALYS	Analyses des effluents rejetés par les installations d'enfouissement en post exploitation	18 000,00 €	13 487,64 €
SIPROPRE	Entretien locaux administratifs du siège	35 725,28 €	8 951,42 €
OCRE	Plan gestion zone naturelle Vénésys et entretien espaces verts Vénésys	20 610,00 €	5 428,96 €
APF 56	Entretien espaces verts du siège	12 783,50 €	4 661,34 €
SYNERGIS ENVIRONNEMENT	Gestion zone naturelle Vénésys : suivis habitat/ faune et AMO travaux entretien	19 400,00 €	5 700,31 €
TOTAL			14 423 670,65 €

Envoyé en préfecture le 21/09/2026

Reçu en préfecture le 21/09/2026

Publié le

ID : 056-215601956-20260910-2025_RA_SYSEM-AU

Merci pour votre attention...

www.sysem.fr